



**HAL**  
open science

# L'éducation à la sexualité à l'école primaire : représentations et attentes des professeurs des écoles du cycle 3 en France

Mathilde Pain

## ► To cite this version:

Mathilde Pain. L'éducation à la sexualité à l'école primaire : représentations et attentes des professeurs des écoles du cycle 3 en France. Education. 2021. dumas-03369298

**HAL Id: dumas-03369298**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03369298>**

Submitted on 7 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITÉ ROUEN NORMANDIE**  
**INSPE NORMANDIE ROUEN – LE HAVRE**

**Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la  
Formation »**  
**Mention 1 : Premier degré**

**Année 2020-2021**

***PAIN MATHILDE***

***L'éducation à la sexualité à l'école primaire***  
***Représentations et attentes des professeurs des écoles de cycle 3***  
***en France***

Sous la direction de : **TERNAT François**



**UNIVERSITÉ ROUEN NORMANDIE**  
**INSPE NORMANDIE ROUEN – LE HAVRE**

**Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la  
Formation »**

**Mention 1 : Premier degré**

**Année 2020-2021**

***PAIN MATHILDE***

***L'éducation à la sexualité à l'école primaire***  
***Représentations et attentes des professeurs des écoles de cycle 3***  
***en France***

Sous la direction de : **TERNAT François**



# Résumé

Ce mémoire de recherche se consacre à la présence de l'enseignement de l'éducation à la sexualité dans les classes de primaire essentiellement. Suite à de nombreuses lectures institutionnelles, officielles et scientifiques, il apparaît que cet enseignement n'est pas mis en place de manière systématique, bien qu'il soit devenu obligatoire en 2001 avec la loi Aubry. L'étude menée cherchait à comprendre quels sont les freins de sa mise en œuvre ainsi que les ressentis des premiers concernés: les professeurs des écoles, dans ce cas enseignants en CM1 et CM2 en France.

Pour mener à bien cette recherche, il convient de faire un état des lieux de la présence de l'éducation à la sexualité dans notre système scolaire, de ses débuts jusqu'à aujourd'hui. Plusieurs textes officiels et problématiques sociétales se sont succédé, ce qui a permis de proposer un enseignement aujourd'hui complet qui semblerait bénéfique à chaque futur citoyen. Faudrait-il encore connaître toutes les ressources créées, et accompagner les personnels de l'Éducation nationale dans leur pratique de l'éducation à la vie affective et sexuelle auprès des jeunes.

**Mots clefs:** éducation - sexualité - éducation à la sexualité - éducation à la santé - école primaire

# **REMERCIEMENTS**

Je tiens à adresser mes remerciements en premier lieu à monsieur François Ternat pour avoir accepté d'encadrer ce mémoire, pour m'avoir conseillée et soutenue le long de ces deux années de master.

Je remercie l'ensemble des professeurs des écoles qui ont accepté de répondre à mon questionnaire, ceux qui m'ont épaulée ou ont apporté idées et connaissances concernant mon sujet de recherche.

Enfin, je tiens à remercier ma famille et mes amis qui m'ont soutenue dans ce projet de mémoire et fait avancer mes réflexions par nos nombreux échanges. Je remercie également ceux qui ont diffusé mon questionnaire sur les réseaux sociaux ou auprès de leurs proches.

# SOMMAIRE

<b>Résumé</b>	<b>4</b>
<b>Master MEEF - charte de non-plagiat</b>	<b>5</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>6</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
<b>I. HISTOIRE DE L'ÉDUCATION À LA SEXUALITE</b>	<b>15</b>
<i>La promotion de la santé</i>	15
Définition	15
La Charte d'Ottawa	16
<i>L'éducation pour/à la santé</i>	17
Définition	17
L'éducation à la santé au XXème siècle	18
L'éducation à la santé au XXIème siècle	19
<i>L'éducation à la sexualité</i>	21
Au XIXème siècle	21
Au XXème siècle	22
La circulaire Fontanet	25
La circulaire du 19 novembre 1998	25
La loi du 4 juillet 2001	26
La circulaire de 2003	27
<i>Débats et freins autour de l'éducation à la sexualité</i>	28
<b>II. PRÉSENCE DE L'ÉDUCATION À LA SEXUALITE AUJOURD'HUI</b>	<b>33</b>
<i>La circulaire numéro 2018-111</i>	36
<i>La mise en oeuvre de l'éducation à la sexualité dans le second degré</i>	37
Le CESC	37
<i>La mise en oeuvre de l'éducation à la sexualité à l'école primaire</i>	39

<i>Les thèmes abordés en primaire et en secondaire</i>	40
<i>Sa présence dans les programmes du primaire</i>	41
Les programmes en vigueur à la rentrée scolaire 2020	42
Le cycle 1:	42
Le cycle 2:	43
Le cycle 3:	44
Exemples de thèmes évoqués dans les manuels scolaires du cycle 3	44
<i>Les partenariats et intervenants extérieurs</i>	46
<i>Les supports possibles pour l'enseignant</i>	47
<i>Les formations des enseignants</i>	49
<b>III. L'ENQUÊTE</b>	<b>52</b>
<i>Problématique et hypothèses</i>	52
<i>Objectifs</i>	53
<i>Type d'étude</i>	53
<i>L'échantillon</i>	54
<i>Méthode</i>	54
<i>Analyse des résultats</i>	55
Les questions communes à tous les enseignants	56
Les enseignants qui ne mettent pas en place de séances d'éducation à la sexualité	58
Les enseignants qui mettent en place des séances d'éducation à la sexualité	59
<b>CONCLUSION</b>	<b>61</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>64</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>72</b>
Annexe 1	72
Annexe 2	73
Annexe 3	73
Annexe 4:	74
Annexe 5	75
Annexe 6	79

# INTRODUCTION

Associer l'éducation et la sexualité en école primaire peut paraître inadapté, surprenant, sinon scandaleux. Cependant, il serait tout aussi décevant de ne pas l'évoquer alors que cet enseignement fait partie intégrante de la construction de nos futurs citoyens du XXIème siècle et est inscrit dans la loi relative à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) et à la contraception depuis 2001. En effet, la section 9 de l'article 22 contenu dans le titre II de la loi Aubry mentionne l'éducation à la santé et à la sexualité par l'article L.312-16: "*Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène*". On peut alors s'interroger sur la pertinence ou les difficultés possibles d'une éducation à la sexualité parmi les enseignements de nos enfants.

Aujourd'hui, on aperçoit une multitude d' "*éducation à*" qui sont transversales et inévitables, voulant notamment transmettre les valeurs de la République française et forger un esprit critique chez nos jeunes. On trouve l'éducation au développement durable, l'éducation à la santé, l'éducation à la sexualité, l'éducation à la sécurité... Autant d'enseignements transversaux qui visent à préparer les jeunes à leur vie future, professionnelle ou sociale. En l'espèce, l'expression prend tout son sens. "*Ainsi, à côté des disciplines qui forment le noyau dur de l'éducation intellectuelle, se sont peu à peu installées des disciplines qui [appellent à] des buts comportementaux, des savoir-faire, des attitudes, tout en impliquant également des savoirs et des valeurs*"<sup>1</sup>. Il est du devoir de l'école de transmettre toutes sortes de savoirs dans le but d'éduquer au mieux. L'importance de l'éducation à la sexualité comme enseignement transversal tient dans sa démarche qui tente d'appréhender les questions de santé publique comme les grossesses précoces, mais aussi les problématiques touchant à la culture de l'égalité filles-garçons ou encore les violences sexuelles. D'autres débats actuels s'invitent également dans les objectifs plus larges que vise l'éducation à la sexualité comme éviter les viols et agressions sexuelles, ou encore les comportements incestueux. La notion de

---

<sup>1</sup> AUDIGIER François, *Les Éductions à...*, Quels significations et enjeux théoriques et pratiques? Esquisse d'une analyse, Recherches en didactiques, 2012, p28 (<https://www.cairn.info/revue-recherches-en-didactiques-2012-1-page-25.htm>, consulté le 3 décembre 2020).

consentement est également actuelle. La loi considère qu'à partir de quinze ans, un jeune est capable de prendre la décision éclairée d'avoir des relations sexuelles avec un adulte. Ces derniers mois, Annick Billon, présidente de la délégation aux droits des femmes, veut durcir la loi en interdisant tout rapport sexuel avec un mineur de 13 ans.

Aussi, ce type d'éducation transversale va de pair avec l'Éducation Morale et Civique (EMC) en visant des connaissances et compétences similaires telles que le respect, la responsabilité, l'acquisition de l'esprit critique, devenus indispensables aux élèves aujourd'hui.

A notre seule mesure, depuis quelques années, mon entourage et moi-même avons constaté une évolution des mentalités chez les jeunes, que ce soit ceux de nos familles ou bien les élèves que nous avons pu observer dans les écoles primaires lors des stages. Ils deviennent de plus en plus précoces, que ce soit à propos des réseaux sociaux, leurs rapports à autrui ou bien leur sexualité. A l'école primaire, la question de l'éducation à la sexualité se montre encore plus vive que pour le secondaire.

J'ai eu l'opportunité de travailler lors de ma Licence en Sciences de l'Éducation sur un dossier relatif à l'éducation à la sexualité en milieu scolaire. Ce sujet m'a tout de suite interpellée en raison des tabous et des avis divergents qui perdurent encore de nos jours. Depuis ainsi trois ans, j'ai pu avoir des discussions informelles lors de mes stages avec mes maîtres d'accueil temporaires ou encore avec des connaissances travaillant dans le monde du professorat, concernant l'éducation à la sexualité. Je me suis vite rendue compte que cet enseignement est très vite oublié des professeurs et mis de côté. C'est par la lecture du rapport du Haut Conseil de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCE) de 2016 que j'ai donc eu envie de comprendre pourquoi les professeurs des écoles aujourd'hui ne mettent pas en place une éducation pourtant devenue obligatoire puisque incontournable dans l'accomplissement des jeunes.

L'expression "éducation à la sexualité" apparaît en 1973 dans le vocabulaire scolaire, grâce à la circulaire Fontanet<sup>2</sup>. En effet, avant la fin du XXème siècle, c'était l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires qui était privilégiée. Elle concernait surtout les informations biologiques et scientifiques sur le corps, c'est-à-dire des connaissances essentiellement anatomiques ou préventives de maladies. Aucune vision affective de la

---

<sup>2</sup> Circulaire ainsi nommée car émanant de Joseph Fontanet, ministre de l'Éducation nationale de 1972 à 1974.

thématique n'était abordée. Il a fallu attendre l'évolution des mentalités, de la société avec le renouveau de la sexologie et la libéralisation des mœurs à la fin du XXème siècle pour que l'on associe l'éducation sexuelle à l'éducation affective, devenant ainsi l'éducation à la sexualité. Comme l'ont dit Didier Nourrisson, docteur en lettres et sciences humaines, et Séverine Parayre, docteur en sciences de l'éducation, *“il ne s'agit plus tant d'accroître les connaissances que d'acquérir également des compétences participant à la vie en collectivité et à la sauvegarde individuelle”*. Il convient de *“rompre avec le modèle directif de l'enseignement de l'hygiène: les thèmes abordés en classe se sont diversifiés en relation avec les préoccupations de la sauvegarde de la santé de notre époque.”*<sup>3</sup> Il est donc devenu important d'évoquer ces aspects dès le plus jeune âge, et donc dès l'école maternelle.

Education vient du latin *ex-ducere* qui veut dire guider, conduire hors. L'éducation est donc le fait d'amener l'élève vers le savoir, les connaissances et les valeurs. Sexualité vient du latin *secare* qui veut dire séparer (cette racine a aussi donné “sacré”, caractère que n'ont pas manqué de conférer à la sexualité les anthropologues et les psychanalystes, peut-on faire remarquer). Cette définition renvoie à la séparation de l'espèce en deux catégories, les femmes et les hommes. La sexualité est un terme polysémique qui n'est pas réduit à l'activité sexuelle, c'est-à-dire l'aspect biologique, mais englobe également l'épanouissement personnel. L'Organisation Mondiale de la Santé<sup>4</sup> (OMS) donne en 2006 une définition de la sexualité comme *“aspect central de l'être humain tout au long de sa vie et comprend le sexe, les identités et les rôles socialement associés aux femmes et aux hommes, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction. [...] La sexualité est influencée par l'interaction de facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, politiques, culturels, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels”*<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> NOURISSON Didier, PARAYRE Séverine, *Histoire de l'éducation à la santé à l'école: une lente et complexe ascension (XVIIIe-XIXe siècles)*, 2012, p 88

([https://www.persee.fr/doc/spira\\_0994-3722\\_2012\\_num\\_50\\_1\\_1091](https://www.persee.fr/doc/spira_0994-3722_2012_num_50_1_1091), consulté le 3 septembre 2020).

<sup>4</sup> L'OMS est une organisation née en 1948. Son but est d' *“améliorer les perspectives d'avenir et la santé future pour toutes les populations du monde”*. Source: <https://www.who.int/about/fr/>

<sup>5</sup> BOUSQUET Danielle, LAURANT Françoise, COLLET Margaux, *Rapport relatif à l'éducation à la sexualité*, 2016, p 132

([https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce\\_rapport\\_education\\_a\\_la\\_sexualite\\_2016\\_06\\_15\\_vf.pdf](https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_education_a_la_sexualite_2016_06_15_vf.pdf), consulté le 12 décembre 2020)

Le rapport du HCE de 2016 définit l'éducation à la sexualité comme *“manière d'aborder l'enseignement de la sexualité et des relations interpersonnelles. Adaptée à l'âge, globale, positive et sans jugement de valeur, elle vise à doter les jeunes des connaissances, compétences, attitudes et valeurs dont ils et elles ont besoin pour déterminer leur sexualité et s'y épanouir. Elle permet de transmettre des savoirs relatifs à l'anatomie et la reproduction, mais doit aussi permettre de construire une culture de l'égalité, dont elle constitue l'un des aspects.”*<sup>6</sup> On comprend donc l'appellation d'*éducation à la sexualité* qui englobe à la fois la sexualité, mais également la vie affective.

Alors que l'école est longtemps restée à distance de ce sujet qui fait polémique, aujourd'hui on s'aperçoit que l'éducation à la sexualité est un enseignement indispensable de la formation des élèves comprenant d'importants enjeux. En effet, la santé est un droit fondamental de l'Homme et doit être à la portée de tous. L'école accueillant quotidiennement des futurs citoyens doit veiller à leur santé et les aider à la préserver dans le respect d'eux-mêmes et d'autrui. Suite à l'apparition d'Internet, des réseaux sociaux ou encore de la pornographie, les jeunes se posent beaucoup plus de questions concernant leur sexualité et la vie affective. Ils ont besoin de la sphère scolaire pour répondre à leurs questionnements lorsque l'aide de la famille est absente ou gênante. Les personnels de l'Education nationale doivent donc répondre sans jugements ni stéréotypes. Cette éducation qui se fonde sur les valeurs de tolérance et de liberté doit trouver sa place à l'école dans un esprit de coéducation entre la sphère familiale et scolaire, à condition de faire valoir des valeurs communes. Les bases de cette éducation à la sexualité doivent tout de même être posées dans un contexte familial et propre à chacun.

L'éducation à la sexualité à l'école primaire est un enseignement visant à donner aux jeunes des connaissances objectives et scientifiques sur la sexualité et la vie affective, mais aussi à développer l'esprit critique et la responsabilité de chacun. Les connaissances biologiques ne sont pas à bannir de l'éducation à la sexualité, mais doivent davantage compléter les dimensions psychologiques et affectives pour que ce soit une réelle éducation à la sexualité, globale et positive. Cet enseignement se situe donc à l'intersection de trois

---

<sup>6</sup> BOUSQUET Danielle, LAURANT Françoise, COLLET Margaux, *Rapport relatif à l'éducation à la sexualité*, op., cit., p 132.



champs, biologique, psycho-affectif et social. Ils englobent l'éducation à la sexualité dans son ensemble puisqu'elle contient ce qui se rapporte au corps, à la relation à l'autre ou encore le respect des lois concernant le consentement par exemple.

La partie biologique de l'éducation à la sexualité doit donner des connaissances biologiques et anatomiques aux jeunes, évoquer la puberté ou encore la transmission de la vie et le vocabulaire anatomique.

La seconde partie concernant le psycho-affectif va permettre à l'école d'évoquer la relation à l'autre, la confiance ou encore les orientations sexuelles.

Enfin, la sphère juridique et sociale amène l'évocation des stéréotypes, de la liberté de ses choix, de l'égalité femmes-hommes, les discriminations ou encore le harcèlement. [Annexe 1] Toutes ces thématiques sont aujourd'hui des enjeux présents et incontournables qu'il faut évoquer avec les élèves dans le but de préserver leur santé mentale et physique pour un complet bien-être.

L'éducation à la sexualité est donc une éducation complète, transversale, qui a sa place dans les enseignements scolaires du primaire, amenant des problématiques actuelles touchant le bien-être des individus et leur intégrité dans une société démocratique. Comme le dit le Planning Familial<sup>7</sup>, puisqu'elle interroge en grande partie les rapports sociaux, l'éducation à la sexualité aide les jeunes gens à se construire, s'autonomiser dans leurs choix respectifs. Elle est indispensable à leur émancipation.

Plusieurs études menées ont démontré que l'éducation à la sexualité n'était pas ou peu mise en place dans les établissements scolaires, alors qu'elle est devenue obligatoire depuis la loi de 2001 relative à l'IVG et à la contraception. En effet, le rapport du HCE de 2016 nous apprend que 25% des écoles n'ont mis en place aucune séance en matière d'éducation à la sexualité. De plus, lorsque celle-ci est mise en place, les aspects biologiques et scientifiques tels que la reproduction sont les seuls abordés avec les élèves. Les questions concernant les stéréotypes sont à l'inverse les moins évoquées.

---

<sup>7</sup> Le planning familial est une association qui œuvre en faveur de l'égalité fille-garçon depuis 1956. L'éducation à la sexualité en est le thème principal.

J'ai donc souhaité me pencher sur le cas des enseignants du premier degré et plus particulièrement ceux du cycle 3 pour tenter de comprendre leurs attentes et besoins afin de mettre en place une éducation à la sexualité complète.

A travers la problématique de mon mémoire de recherche, je cherche donc à comprendre comment est vécue aujourd'hui la mise en œuvre d'une éducation à la sexualité, enseignement devenu obligatoire, par les professeurs en élémentaire du cycle 3 en France. Pour ce faire, mon mémoire comportera trois parties majeures. La première concerne l'état de la recherche sur l'histoire de l'éducation à la sexualité. Son but est de comprendre comment cette dernière est arrivée dans la sphère scolaire. La seconde partie traite de l'éducation à la sexualité aujourd'hui, de son organisation ou encore des thématiques qu'elle propose selon les niveaux. Enfin, la dernière partie de ce travail universitaire sera consacrée à mon étude et aux résultats que j'ai pu obtenir à partir de ma problématique.

# **I. HISTOIRE DE L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ**

## ***1. La promotion de la santé***

### *Définition*

Le terme de *santé* de manière globale a été défini dans le préambule de la Constitution de l'OMS en 1946 comme *“un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité”*.

L'OMS avance en 1950 que *« pour pouvoir étudier avec succès, les enfants doivent être en bonne santé »*. Elle ajoute qu' *« une éducation qui apporte à l'élève, en plus des connaissances scolaires de base, des connaissances, attitudes et qualifications concernant spécifiquement la santé, est capitale pour leur bien-être physique, psychologique et social »*. Dans son glossaire de promotion de la santé de 1997, l'OMS tente de nous donner une définition plus complète de la promotion de la santé en s'appuyant sur la Charte d'Ottawa: *« L'éducation pour la santé concerne non seulement la communication d'informations, mais également le développement de la motivation, des compétences et de la confiance en soi nécessaires pour agir en vue d'améliorer sa santé. L'éducation pour la santé comprend la communication d'informations concernant les conditions sociales, économiques et environnementales de base qui ont des effets sur la santé, ainsi que sur les différents facteurs de risque et comportements à risque, et sur l'utilisation du système de santé. En conséquence, l'éducation pour la santé peut consister à communiquer des informations et à transmettre des aptitudes, ce qui démontre la faisabilité politique et les possibilités organisationnelles de différentes formes d'actions visant à agir sur les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé »*.

La promotion de la santé est donc un processus à la fois politique et social qui vise à réduire les effets négatifs sur la santé de l'homme. Elle veut permettre à ce dernier d'améliorer sa propre santé en la contrôlant tout en faisant des choix conscients. La santé est une affaire publique puisqu'elle concerne l'individu et place au centre de ses préoccupations l'harmonie de la société.

### *La Charte d'Ottawa*

La Charte d'Ottawa découle de la première conférence internationale pour la promotion de la santé qui a eu lieu à Ottawa le 21 novembre 1986. Elle fera nettement avancer la santé de l'espace public et scolaire. Dans les ressources indispensables permettant la santé des individus, la Charte exige l'accès à l'éducation. Elle précise également que le but de la promotion de la santé est de créer « *les conditions favorables indispensables à l'épanouissement de la santé* ». La Charte annonce également le souhait de réduire les inégalités sociales, les écarts présents autour de la santé dans le monde « *pour donner à tous les individus les moyens et les occasions voulus pour réaliser pleinement leur potentiel de santé* ». Cette promotion de la santé sera mise en œuvre par le biais de l'éducation à la santé qui devra être dispensée dans les établissements scolaires. La Charte perçoit la santé comme « *une ressource de la vie quotidienne et non comme un but de la vie* ». Grâce à ce document, on comprend que la promotion de la santé et l'éducation à la santé sont deux choses différentes. L'éducation à la santé fait partie de la promotion de la santé. Cette Charte d'Ottawa a largement inspiré l'action de promotion de la santé et est devenue un texte fondateur pour les acteurs de santé publique en France et dans le monde.

D'autres conférences internationales pour la promotion de la santé ont succédé à celle-ci comme celles de Sundsvall (1991), Jakarta (1997) ou encore Shanghai (2016). Toutes ont le même but : mettre en place une promotion de la santé afin d'améliorer la santé et le bien-être de chacun, tout en s'accordant avec les problématiques sociétales de l'époque.

## 2. *L'éducation pour/à la santé*

### *Définition*

Le plan national d'éducation pour la santé met en avant le fait que « *l'éducation pour la santé, composante de l'éducation générale, ne dissocie pas les dimensions biologique, psychologique, sociale et culturelle de la santé* »<sup>8</sup>. Son but va être de permettre à chaque futur citoyen de faire ses propres choix en matière de santé et de bien-être. Cette mission est donc à la fois d'ordre éducatif et sanitaire. La circulaire du 24 novembre 1998 nous donne également une définition claire: l'éducation à la santé “ *vise à aider chaque jeune à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix, d'adopter des comportements responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Elle permet ainsi de préparer les jeunes à exercer leur citoyenneté avec responsabilité, dans une société où les questions de santé constituent une préoccupation majeure.*” L'éducation pour la santé peut être délivrée à l'école, en famille ou encore en prison, et peut concerner les jeunes, les personnes âgées ou encore les femmes enceintes.

L'éducation à la santé n'est pas une discipline scolaire en soi mais se retrouve dans divers enseignements tels que l'Éducation Physique et Sportive (EPS) ou encore l'Éducation Morale et Civique (EMC). On l'assimile beaucoup à l'éducation à la citoyenneté par sa proximité avec la responsabilité ou le respect individuel et social. C'est une éducation transversale.

Il est nécessaire d'ajouter que santé et éducation apparaissent étroitement liées. En effet, il est vrai que “*l'éducation contribue au maintien de la santé et la santé procure les conditions nécessaires aux apprentissages*”<sup>9</sup>. Notons que l'espérance de vie des citoyens et le niveau

---

<sup>8</sup> Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Secrétariat d'Etat à la Santé et aux Handicapés, *Plan nationale d'éducation pour la santé*, 2001, p. 6 (<https://www.reseau-asteria.fr/Documents/pneps2001.pdf>, consulté le 11 janvier 2020).

<sup>9</sup> BROUSSOULOUX Sandrine, HOUZELLE-MARCHAL Nathalie, *Éducation à la santé en milieu scolaire - choisir, élaborer et développer son projet*, INPES, 2006, p. 11 ([https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action\\_sanitaire\\_et\\_sociale/30/4/guide\\_education\\_sante\\_115304.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/30/4/guide_education_sante_115304.pdf) consulté le 3 mars 2020).

d'éducation mesuré à partir de 15 ans, sont deux des trois critères utilisés pour définir l'indice de développement humain (IDH) d'un pays. Cet exemple démontre leur importance et leur lien. Elle est accessible à tous dans le souci de réduire les inégalités d'information concernant la santé de chacun. Cette éducation va aider, en fonction des besoins et des attentes, à développer des compétences spécifiques.

Enfin, le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation précise que le professeur doit "*apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales notamment l'éducation à la santé*". Elle n'est donc pas à mettre de côté.

### *L'éducation à la santé au XX<sup>ème</sup> siècle*

Durant la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, l'État a tenté de faire de l'école un lieu hygiéniste. Il y a eu une volonté de protection contre les maladies, de correction des mauvaises postures physiques... Le corps de l'élève était au centre des préoccupations d'éducation. Le but était d'éviter l'apparition de fléaux tels que la tuberculose, la malpropreté ou encore l'alcoolisme et de faire en sorte que les futurs citoyens soient en bonne santé et résistants.

L'éducation à la santé telle qu'on la connaît aujourd'hui n'est donc apparue que tardivement dans les politiques de santé alors qu'elle est « *une construction sociale, une occasion de gestion de connaissances scientifiques, de valeurs sociales* »<sup>10</sup>. Elle contribue fortement à amener l'élève à devenir un citoyen responsable, but privilégié au gré de l'évolution des mentalités et des comportements sociaux.

Le milieu des années soixante-dix fut une période importante pour l'évolution de l'éducation pour la santé, comme l'atteste la création du Comité Français d'Education pour la Santé (CFES) chargé de mettre en œuvre les premières campagnes de prévention du tabac et de promotion de la santé. Ce comité sera remplacé en 2002 par l'Institut National de

---

<sup>10</sup> BRUCKER Gilles, FASSIN Didier (*dir.*), *Santé publique*, Paris, Ellipses, Edition Marketing, 1989, p. 91 ([https://www.persee.fr/doc/sosan\\_0294-0337\\_1990\\_num\\_8\\_1\\_1732](https://www.persee.fr/doc/sosan_0294-0337_1990_num_8_1_1732) consulté le 5 mars 2020).

Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES), établissement public administratif affilié au ministère de la Santé.

Il faut donc attendre les années 1980 en France pour voir les conceptions sur la santé se modifier. La santé fut alors davantage considérée dans sa globalité et comme un processus évolutif dans la vie d'un jeune. Les actions en matière d'éducation à la santé furent donc développées dans le but de rendre l'élève impliqué et responsable face à sa propre santé, par le développement de compétences scientifiques et civiques.

C'est la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 - ou loi Jospin, du nom du ministre de l'Éducation nationale de 1988 à 1992, qui imposa l'éducation à la santé en milieu scolaire. Le ministère chargé de l'Éducation nationale, inscrivit l'éducation pour la santé parmi les préoccupations de la communauté éducative. Elle devait s'inscrire dans un projet éducatif global et impliquer enseignants, parents et partenaires de l'Éducation nationale pour être le plus efficace possible.

En 1998, de nombreuses instructions apparurent, rendant davantage explicite l'éducation à la santé avec la volonté de permettre l'épanouissement des élèves. Cette *éducation à la santé* s'ouvrit nettement pour ne pas se consacrer uniquement à l'hygiène, mais voulut aborder d'autres thèmes plus en phase avec l'époque tels que la prévention des maladies, l'estime de soi ou encore l'épanouissement personnel. L'objectif était de permettre à l'élève d'être "acteur de sa propre santé", selon l'expression alors revendiquée, et capable de faire des choix responsables pour son propre bien-être.

### *L'éducation à la santé au XXI<sup>ème</sup> siècle*

Au tournant du XXI<sup>ème</sup> siècle, l'éducation à la santé prit une part de plus en plus importante au sein de l'école et toucha tous les acteurs de la vie scolaire. L'école occupe dorénavant une place bien établie dans la vie de l'élève et apparaît comme un milieu stratégique pour éduquer à la santé. Les personnels de l'Éducation nationale veulent un élève

responsable, apte à gérer des situations touchant sa propre santé ou celle d'autrui. C'est donc dans cette optique que l'on souhaite dorénavant former des futurs citoyens conscients de leurs choix dans la vie, capables de prendre en main leur propre santé. C'est avec cette vision que l'on peut affirmer que l'éducation à la santé et l'éducation à la citoyenneté sont liées.

À partir de 2001, l'école est entrée dans une politique de santé globale qui admet la place importante qu'occupe la santé dans la réussite scolaire d'un élève. La circulaire du 12 janvier 2001 avance le fait que tous les personnels éducatifs (directeurs, chefs d'établissements, enseignants, parents, psychologues...) doivent apporter leurs connaissances et compétences dans le cadre de la promotion de la santé. Les partenariats sont vivement conseillés. Cette circulaire veut promouvoir une vision positive de l'éducation à la santé et valoriser les capacités des élèves en les faisant participer activement en faveur de leur bien-être. La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO)<sup>11</sup> et l'INPES réalisent un partenariat depuis 2003 pour permettre la mise en oeuvre de l'éducation à la santé dans les écoles en mettant à disposition des outils d'intervention<sup>12</sup>.

A partir de la rentrée scolaire de 2016, le gouvernement a mis en place un nouveau parcours, le parcours éducatif de santé (PES), de la maternelle au lycée. C'est la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de 2013 qui a évoqué la création de ce nouveau dispositif. Ce dernier faisant partie de l'approche de promotion de la santé, il s'inscrit dans trois piliers: éduquer, prévenir, protéger. Il vise également à réduire les inégalités de santé. Les séances sont assurées par les professeurs mais de nombreux partenaires sont vivement conseillés à participer également.

Une stratégie nationale de santé pour la période 2018-2022 a été mise en place. Cette politique est définie par le gouvernement qui s'appuie lui-même sur l'analyse du Haut Conseil de la santé publique. Cette politique veut remettre la santé sur le devant de la scène en réduisant les inégalités qui la concernent. Le premier axe de cette politique veut "*mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie*". Il y a une volonté d'aider la population à être responsable de sa santé

---

<sup>11</sup> La DGESCO "élabore la politique éducative et pédagogique et assure la mise en oeuvre des programmes d'enseignement des écoles, des collèges, des lycées et des lycées professionnels". Source: <https://www.education.gouv.fr/la-direction-generale-de-l-enseignement-scolaire-dgesco-7517>

<sup>12</sup>

BROUSSOULOUX Sandrine, HOUZELLE-MARCHAL Nathalie, *Éducation à la santé en milieu scolaire - choisir, élaborer et développer son projet*, op., cit., p. 12.



sur le long terme et de réduire les facteurs de risques qui peuvent survenir comme les grossesses non voulues, les accidents de la route...

L'éducation à la santé se compose de sept axes prioritaires qui sont l'hygiène de vie, l'éducation nutritionnelle et la promotion des activités physiques, l'éducation à la sexualité/ l'accès à la contraception/ la prévention des IST et du sida, la prévention des conduites addictives, la prévention des jeux dangereux et la contribution à la prévention et à la lutte contre le harcèlement entre élèves, la prévention du mal-être et enfin l'éducation à la responsabilité face aux risques (formation aux premiers secours)<sup>13</sup>. Mon travail de recherche pour ce mémoire se penche sur l'éducation à la sexualité.

### ***3. L'éducation à la sexualité***

#### *Au XIXème siècle*

Pendant longtemps, l'institution du mariage a été imposée aux femmes puisque seule la sexualité matrimoniale était acceptée. Au XIXème siècle, les jeunes filles étaient délibérément privées de tout savoir dans le domaine de la sexualité, dans le but de les préserver de toute impureté. Comme l'a dit Hélène Romano, docteur en psychopathologie clinique, dans son livre *Ecole, sexe et vidéo* de 2014, à cette époque la sexualité pour le plaisir est proscrite, étant synonyme de souillure et de provocation. De ce fait, *“la loi de la reproduction qui devrait rester pour tous la loi la plus belle et la plus sacrée, devient pour eux une chose malpropre, dont on ne parle qu'à demi-mot, honteusement, comme d'une obscénité.”*<sup>14</sup>

À travers l'éducation sexuelle, les médecins de l'époque voulaient prévenir des maladies telles que la syphilis. Les prêtres, eux, voulaient éviter que les jeunes femmes

---

<sup>13</sup> Tous A l'Ecole, *Education à la santé*, 2020 (<http://tousalecole.fr/content/education-a-la-sant%C3%A9> consulté le 3 avril 2020).

<sup>14</sup> AVRIL DE SAINTE CROIX Adrienne, *L'éducation sexuelle*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1918, p.25.

utilisent des méthodes contraceptives. Enfin, les féministes, avaient la volonté de protéger du viol ou encore de l'avortement<sup>15</sup>. Les arguments religieux, médicaux ou encore féministes - c'est-à-dire concernant la liberté des choix concernant son propre corps, avaient le même but qui était celui de prévenir et retarder au maximum l'activité sexuelle des adolescents. Il faudra attendre la fin du XIXème siècle pour que le tabou qui entoure la thématique de la sexualité se fissure. L'éducation à la sexualité à cette époque était avant tout moralisatrice et sanitaire.

### *Au XXème siècle*

Au début du XXème siècle s'est produit un changement d'idées lié aux évolutions de la société. Partant de l'éducation des futures épouses et mères, les enseignants se sont préoccupés ensuite des adolescents du fait de l'autonomie amoureuse qui ne faisait qu'augmenter, et de la morale de l'Eglise qui régressait<sup>16</sup>. Dorénavant, l'école accepta la présence de la sexualité.

Deux féministes ont mis en avant l'importance de l'éducation sexuelle des filles à cette époque: Nelly Roussel et Madeleine Pelletier. La première dénonçait l'immoralité de l'éducation des filles qui les laissaient ignorantes de la réalité, et elle fut la première femme à se déclarer en faveur de la contraception en 1902. La seconde prônait une éducation sexuelle des femmes faite de manière complète. La femme devait pouvoir être maître de sa sexualité en ayant recours à la contraception ou à l'avortement. Il fallait également dissocier la maternité de la sexualité chez les jeunes femmes et préconiser l'égalité des sexes.

Plus que les féministes de l'époque, ce sont les psychanalystes qui se sont les premiers intéressés à la sexualité infantile. Sigmund Freud fut le premier psychanalyste à se pencher sur le psychisme et la sexualité des enfants, ce qui provoqua de vives réactions. Dès 1905 dans *Trois essais sur la théorie sexuelle*<sup>17</sup>, Freud met en avant la négligence des adultes envers le fait que l'enfant a une activité sexuelle à un âge bien plus jeune qu'à la puberté. Selon lui,

---

<sup>15</sup> POUTRAIN Véronique, *L'évolution de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires*, Education et socialisation, 2014, p. 3.

<sup>16</sup> BOZON Michel, *Sociologie de la sexualité*, Armand Colin, coll. "128", 2009, p. 49.

<sup>17</sup> FREUD Sigmund., *Trois essais sur la théorie sexuelle*, trad. franç., Paris, Gallimard, 1987.

le manque d'éducation sexuelle peut amener des maladies nerveuses et l'école devra se charger de cela. Il souhaite donc que les adultes répondent à leurs questionnements pour éviter qu'ils expérimentent par eux-mêmes. Il ne faut pas blesser "*la pulsion d'investigation honnête de l'enfant*"<sup>18</sup> au risque qu'ils se méfient des adultes et ne dialoguent plus avec eux.

Havelock Ellis<sup>19</sup> a choisi de dédier sa vie à la sexualité en abordant les différentes perspectives de celle-ci: pudeur, sexualité infantile, mythes sexuels, rôle de la mère... Il a mis en avant l'importance de l'éducation sexuelle tout comme Freud, qui contribuerait au bon développement de l'enfant, l'amenant à avoir un comportement adapté aux situations. Il insiste également sur le relais nécessaire assuré par la mère, puis sur le rôle de l'école dans l'éducation sexuelle. Ces deux psychanalystes ont travaillé sur une nouvelle théorie concernant la sexualité dans le but de la déculpabiliser.

D'après Yvonne Knibielher<sup>20</sup>, c'est en 1914 qu'apparut le terme *éducation sexuelle* suite à une phrase prononcée par Madeleine Pelletier dans *L'éducation féministe des filles* (1914)<sup>21</sup>: « *L'éducation sexuelle est à l'ordre du jour* ». L'auteur souhaitait la mise en valeur de l'identité féminine. En 1918, dans le texte qui fait suite à la conférence d'Adrienne Avril de Sainte-Croix, *L'Éducation sexuelle*, le professeur Pinard, membre de l'académie de Médecine avança dans sa préface que "*l'avenir de notre race est tout entier, oserais-je dire, sous la dépendance de l'Éducation sexuelle*"<sup>22</sup>. Ces deux auteurs voulaient également que la formation des professeurs soit dorénavant adaptée.

En France, l'école doit dorénavant faire face à un besoin social d'éducation. Ce besoin amena l'apparition de l'éducation sexuelle pour répondre à une certaine demande des familles démunies face aux questionnements des plus jeunes. Jusqu'aux années 1950, la question de l'éducation à la sexualité n'était pas traitée à l'école. En 1947, le ministre de l'Éducation Nationale créa un comité chargé d'étudier sous quelle forme l'éducation sexuelle pouvait être

---

<sup>18</sup> FREUD Sigmund, *Les explications sexuelles données aux enfants*, Lettre ouverte au Dr M. Furst, 1907, p.3

<sup>19</sup> ELLIS Havelock, *Studies in the Psychology of Sex*, University Press of the Pacific Honolulu, Hawaii, 1906

<sup>20</sup> KNIBIEHLER Yvonne, *L'éducation sexuelle des filles au XXe siècle*, Clio. Histoire, femmes et sociétés [en ligne], 1996, mis en ligne le 01 janvier 2005.

<sup>21</sup> « L'éducation féministe des filles » [1914], rééditée par Maignien C. in *Pelletier Madeleine, L'éducation féministe des filles et autres textes*, Syros 1978.

<sup>22</sup> AVRIL DE SAINTE CROIX Adrienne, *L'éducation sexuelle*, op., cit., p.4.

donnée dans les établissements scolaires. En 1948, le rapport de commission François aborda la question de l'éducation sexuelle en mettant en avant que l'école a un devoir d'éducation. Dans ce rapport, il faut lire une volonté de retarder la sexualité des jeunes puisqu'il y paraît que *“les enfants et les adolescents s'instruisent entre eux de la façon la moins morale et la plus malfaisante”*<sup>23</sup>. En effet, en dépit des avancées sociales ou politiques, le discours sur l'éducation sexuelle en France restait encore très traditionnel. Le rapport voulut mettre en place une éducation sexuelle dans le but de faire comprendre aux jeunes que l'instinct sexuel est redoutable et risque de *“les entraîner à toutes sortes de perversions, de ruiner l'équilibre mental de l'individu et l'équilibre moral de la société”*<sup>24</sup>.

Depuis la seconde moitié du XXème siècle, le rapport de la société avec la sexualité a changé et la vision sur elle a évolué vers un besoin nécessaire d'accompagnement et d'information. Comme l'indique Bozon (2012)<sup>25</sup>, *« d'une vision plutôt négative de la sexualité juvénile, [...], on est passé à une représentation de l'engagement des jeunes dans la sexualité comme normal et attendu »*. La période houleuse de 1968 a servi à réinventer une nouvelle éducation sexuelle plus en phase avec les réalités de la société de l'époque. Les différents mouvements de cette période revendiquaient des réponses à leurs questionnements sur la sexualité. Les jeunes de moins de 20 ans qui représentaient le tiers de la population ont voulu changer les choses et ouvrir le dialogue.

Désormais, l'éducation à la sexualité s'inscrit dans une démarche éducative visant à apporter aux jeunes des informations objectives et scientifiques, mais aussi à identifier les dimensions de la sexualité qui sont affectives, sociales ou encore juridiques. Cette éducation tend également à favoriser chez les jeunes une prise de conscience, l'acquisition de l'esprit critique et le respect de la loi. On ne parle plus seulement de sexualité sous son aspect biologique mais également de valeurs, de sentiments: c'est l'éducation à la sexualité. Plusieurs documents se sont succédé dans le but d'apporter des réponses aux questionnements et explications quant à la mise en œuvre d'une éducation à la sexualité.

---

<sup>23</sup> REVENIN Régis, *De l'éducation sexuelle: le rapport de 1948*, Presses universitaires de Rennes, 2014.

<sup>24</sup> ibidem

<sup>25</sup> BOZON Michel, *Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes, Le garçon sans frein et la fille responsable*, Agora Débats/jeunesse, 2012.

### *La circulaire Fontanet*

La circulaire Fontanet du 11 juillet 1973 semble avoir marqué un tournant dans l'information et l'éducation à la sexualité en milieu scolaire. Elle annonce qu'un nouveau discours doit être porté aux jeunes et c'est une mission que doit assurer l'école du fait de sa fonction de transmission des savoirs. D'une part elle préconise l'information scientifique et hygiéniste qui est contenue dans les programmes du second degré de biologie et de sciences naturelles et de préparation à la vie sociale, et d'autre part, elle veut éduquer à la responsabilité sexuelle sous forme de séances facultatives en dehors de l'emploi du temps avec autorisation des parents pour les plus jeunes. C'est lors de ces séances que seront abordés les aspects moraux, sociaux et familiaux de la vie affective et des relations entre les sexes<sup>26</sup>. Les informations transmises seront toujours adaptées au niveau de développement des élèves et porteront sur la réalité. La prévention reste tout de même limitée à la reproduction. Cette année 1973 veut permettre aux élèves d'adopter des attitudes responsables dans les situations individuelles et sociales. La principale volonté de cette circulaire est de permettre aux jeunes de réfléchir et par la suite de faire des choix conscients et raisonnés. Il reste à noter que la circulaire accorde tout de même le rôle principal de cette éducation à la famille. Cette circulaire a donné le premier gros changement concernant l'éducation à la sexualité.

### *La circulaire du 19 novembre 1998*

Les années 1980 ont été marquées par la découverte du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ou sida en 1983. Le développement de l'éducation sexuelle constitua donc un élément fort de prévention contre ce nouveau virus. De ce fait, une nouvelle circulaire vit le jour le 19 novembre 1998, remplaçant celle de 1973. Son but était de prévenir du sida et des maladies sexuellement transmissibles (MST) de manière générale, ou encore des grossesses non désirées et des violences sexuelles à travers l'éducation sexuelle. L'Éducation nationale

---

<sup>26</sup>COLLINS Jacqueline JT 13h, *Éducation sexuelle à l'école*, 1974 (<https://www.ina.fr/video/CAF97032311> consulté le 13 février 2021).

considéra dorénavant que l'école, en plus de la famille, avait un rôle éducatif spécifique. L'éducation devait s'adapter à la société actuelle. La circulaire définit également l'éducation à la sexualité de manière plus générale, comme défendant les valeurs de tolérance et de liberté. Il s'agit dorénavant d'avoir directement une éducation à la sexualité qui reste tout de même informative. À travers cette circulaire, la famille avait encore le rôle principal de cette éducation mais l'école devait y être complémentaire. Deux heures minimum dans l'année scolaire devaient être organisées pour l'éducation sexuelle dans les collèges et en particulier les classes de quatrième et de troisième. De plus, les séances se déroulaient sous la responsabilité du professeur et étaient assurées par une équipe de volontaires.

De facultative, l'éducation sexuelle est devenue obligatoire dans un contexte de nécessité face à un problème de santé publique.

Cette circulaire définit également les thèmes qui devront être abordés. On peut trouver l'image de soi, la relation à l'autre, le droit à la sexualité, le respect ou encore l'éducation à la responsabilité. Autant de thèmes qui visaient à informer l'élève et le rendre responsable de ses choix en incluant soi et autrui. Toutefois, en dépit de ces dispositions, une évaluation menée par la Direction de l'enseignement scolaire entre 1997 et 2001 a démontré qu'un collège sur deux seulement a mis en place au moins une séance d'éducation sexuelle<sup>27</sup>.

### *La loi du 4 juillet 2001*

La loi du 4 juillet 2001, relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception, inclut un article qui rendait par la suite "*une information et une éducation à la sexualité obligatoire dans les établissements scolaires à raison d'au moins trois séances annuelles*". Cela inclut les écoles, les collèges et les lycées. L'éducation à la sexualité devint donc une obligation légale, et ce, dès l'école maternelle. Ces séances pouvaient être dispensées par les professeurs, les personnels éducatifs contribuant à la mission de santé scolaire ou encore des intervenants extérieurs formés.

---

<sup>27</sup> BOUSQUET Danielle, LAURANT Françoise, COLLET Margaux, *Rapport relatif à l'éducation à la sexualité*, op., cit., p. 50

Par ailleurs, depuis cette loi numéro 2001-588, l'éducation à la sexualité est inscrite dans le code de l'éducation (article L. 312-16): *“Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances pourront associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2212-4 du code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à l'article 9 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la santé pourront également y être associés”*.

La loi du 13 avril 2016 qui voulait lutter contre la prostitution vint compléter cette loi de 2001 en annonçant la volonté de renforcer la promotion de l'égalité femmes-hommes lors des séances d'éducation à la sexualité: *“Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain”*.

### *La circulaire de 2003*

La circulaire du 17 février 2003 nommée *L'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées*, alla plus loin puisqu'en annulant et remplaçant celle de 1998, elle détaille beaucoup plus cette *éducation à* en donnant un cadre aux personnels éducatifs. Elle fait suite à la loi de 2001 en définissant à nouveau les objectifs de l'éducation à la sexualité, de l'école jusqu'au lycée. On trouve par exemple *“comprendre comment l'image de soi se construit à travers la relation aux autres”*, *“comprendre l'importance du respect mutuel”* ou encore *“développer l'exercice de l'esprit critique”*. On ne parle pas seulement d'anatomie ou de santé mais aussi de vivre ensemble, de lutte contre les violences ou les discriminations...

Bien que l'éducation à la sexualité soit inséparable du domaine de la biologie, il convint d'agrandir cet enseignement à la dimension affective, sociale et psychologique du fait de l'évolution des mentalités. La circulaire annonce également l'importance du respect de l'intimité et de la vie privée de chacun ainsi que les relations entre garçons et filles, de la

pornographie ou contre les préjugés sexistes et homophobes. Les séances devaient donc se dérouler sous le format d'un débat où la libre parole serait le mot d'ordre. La circulaire avance même que cette éducation est "*la composante essentielle de la construction de la personne*". Cette circulaire annonce également la transversalité de cette éducation qui doit être intégrée aux autres enseignements.

Une circulaire supplémentaire datant du 2 décembre 2011 viendra préciser que "*les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité doivent être résolument mises en œuvre*"<sup>28</sup>.

Les objectifs de cette nouvelle *éducation à* apparaissent clairs puisqu'il s'agit d'une part de répondre aux problématiques publiques récentes comme les grossesses précoces ou encore les infections sexuellement transmissibles (IST). D'autre part, on veut éduquer au respect du corps, du sexe ou encore lutter contre les préjugés sexistes et homophobes. En ce sens, l'éducation à la sexualité rejoint l'éducation à la citoyenneté puisqu'on évoque les thèmes de l'altérité, du respect ou encore des règles sociales. La sexualité est un aspect non négligeable de la vie d'un être humain et le ministère de la Santé valorise cette éducation dans le cadre de la Stratégie nationale en santé pour la période 2017-2030.

#### ***4. Débats et freins autour de l'éducation à la sexualité***

Bien qu'elle constituât une nouvelle avancée sur le terrain de l'éducation à la sexualité, la circulaire Fontanet a provoqué de vifs débats.

Un premier débat est né dans la nécessité de bien établir la différence entre "l'information sexuelle" et "l'éducation sexuelle". L'éducation sexuelle est une composante du parcours éducatif de santé et de l'éducation du citoyen. Cette démarche éducative concerne à la fois les questions de santé publique comme les MST, les relations garçons/filles ou encore la

---

<sup>28</sup> Circulaire numéro 2011-216, *Politique éducative de santé dans les territoires académiques*, BO numéro 46, 15 décembre 2011 ([https://www.education.gouv.fr/bo/11/Hebdo46/MENE1132801C.htm?cid\\_bo=58640](https://www.education.gouv.fr/bo/11/Hebdo46/MENE1132801C.htm?cid_bo=58640) consulté le 3 septembre 2020).



pornographie ou la lutte contre les préjugés sexistes et homophobes. L'éducation sexuelle à l'époque permettrait d'orienter en quelque sorte l'élève, autoritairement ou non. La circulaire Fontanet ajoute que son but est avant tout de contribuer à l'éveil des responsabilités. L'information sexuelle, quant à elle, apparaît comme plus générale et objective. Joseph Fontanet, alors ministre de l'Éducation nationale en 1973, ajoutait que l'information est dispensée à tous les élèves et que l'éducation reste facultative puisqu'elle serait avant tout une question d'affaire familiale. Aujourd'hui, l'éducation à la sexualité a remplacé l'information sexuelle ou encore l'éducation sexuelle puisqu'il y a une volonté de prendre en compte toutes les dimensions de la sexualité sans la réduire uniquement à sa dimension biologique.

En effet, les parents semblent ne pas s'opposer à une information sur la sexualité, cependant, la question de l'éducation sexuelle reste encore difficile à concevoir. Certains parents veulent une éducation sexuelle traditionnelle qui se fait dans les familles, alors que d'autres sont ouverts et veulent taire les tabous liés à cette thématique. Or, il semblerait que l'information amène uniquement l'enfant à faire des choix pour lui seul alors que l'éducation va lui permettre de réfléchir davantage et de faire des choix en prenant en compte autrui. C'est plutôt cet aspect social qui veut être développé auprès des jeunes. L'éducation à la sexualité semble donc préparer plutôt l'élève à devenir un citoyen responsable de ses propres actes. La méfiance des parents concernant l'éducation à la sexualité serait donc la conséquence justifiée de termes flous décrits par la circulaire Fontanet.

Une autre difficulté s'est également posée concernant celui qui doit dispenser cette *éducation* à aux enfants et adolescents. Certains considèrent que laisser l'éducation à la sexualité exclusivement aux parents contribuerait aux inégalités d'information entre les enfants. D'autres considèrent que cette éducation doit être le domaine exclusif des parents. Selon Véronique Poutrain, la solution serait d'allier les deux parties pour mettre en place une coéducation puisqu'aucune d'elles ne peut être séparée de cette éducation. En effet, la circulaire de 2003 va en ce sens en déclarant que c'est "*en complément du rôle de premier*

*plan joué par les familles [que] l'école a une part de responsabilité à l'égard de la santé des élèves et de la préparation à leur future vie d'adulte*<sup>29</sup>.

Un autre frein à l'éducation à la sexualité survient avec le manque de formation des enseignants et de personnes ressources. En outre, plus de la moitié des directeurs d'école interrogés en 2001 estime que ce manque de formation est un frein majeur. Les formations initiales les plus répandues concerneraient le secourisme et l'apprentissage aux premiers secours<sup>30</sup>. En effet, bien que la circulaire Fontanet ait présenté les bases de l'éducation sexuelle, aucune formation initiale ou continue appropriée pour les enseignants n'a été déclarée à cette époque concernant l'éducation à la sexualité. Les professeurs se disent eux-mêmes démunis face aux questionnements des élèves. De fait, les séances d'éducation à la sexualité sont rarement mises en place ou sont appréhendées uniquement au travers de la biologie et de la reproduction.

La circulaire de 1998, quant à elle, évoque des stages de formation proposés aux professeurs volontaires qui dispensent l'éducation à la sexualité, mais à cette époque, elle ne reste toujours pas développée. Les enseignants ont beaucoup de mal à prendre du temps pour cet enseignement de peur de ne pas finir le programme, alors qu'il est obligatoire depuis la loi de 2001. Cependant, l'éducation à la sexualité a sa place si elle est traitée de manière transversale dans toutes les matières, c'est une éducation globale<sup>31</sup>.

Aujourd'hui encore, on s'aperçoit que l'éducation à la sexualité n'est toujours pas effective et systématique. Les séances mises en place dépendent du temps ou encore de la motivation du professeur. En juin 2011, le rapport de l'Inspection générale de l'action sociale RM 2011-0888 constatait une éducation à la sexualité "*très inégalement et partiellement appliquée*". Les causes d'après l'étude semblent être le manque de financement, les difficultés matérielles, les problèmes institutionnels, les inquiétudes persistantes des enseignants

---

<sup>29</sup> Circulaire numéro 2003-027, *L'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées*, 17 février 2003 (<https://www.education.gouv.fr/botexte/bo030227/MENE0300322C.htm> consulté le 3 septembre 2020).

<sup>30</sup> DO Ch.-L, ALLUIN F., *L'éducation à la santé et à la sexualité à l'école et au collège en 2001-2002*, 2002 ([https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/83568/1/depp\\_NI\\_2003\\_03.23.pdf](https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/83568/1/depp_NI_2003_03.23.pdf) consulté le 28 août), p. 6.

<sup>31</sup> REBHI Caroline, *L'éducation à la sexualité aujourd'hui: que devient la loi de 2001?*, 25 novembre 2019 (<https://www.cahiers-pedagogiques.com/L-education-a-la-sexualite-aujourd-hui-que-devient-la-loi-de-2001#nb5> consulté le 2 septembre 2020).

insuffisamment formés. D'après Chi-Lan Do et François Alluin chargés d'études près de la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEPP)<sup>32</sup>, il semblerait que le manque de formation soit l'une des principales causes de l'absence de l'éducation à la sexualité d'après plus de la moitié des directeurs d'écoles. De plus, 34% des directeurs d'écoles élémentaires se sentent démunis face au manque de supports pédagogiques. Par conséquent, seulement 14% des écoles ont inscrit des actions en faveur de l'éducation à la santé et à la sexualité dans leur projet d'établissement.

Il semble également compliqué de faire évoluer les questionnements et postures de certains enseignants qui ne se rendent pas forcément compte des réalités qui les entourent, notamment sur la mixité<sup>33</sup>. Le rapport venant du HCE a démontré d'après une étude menée sur 3000 établissements scolaires publics ou privés lors de l'année scolaire 2014-2015 que, 25% des établissements avouent n'avoir réalisé aucune séance d'éducation à la sexualité. De plus, lorsque ces séances sont mises en place, elles concernent surtout les classes de CM1-CM2, quatrième, troisième et seconde.

Le rapport relatif à l'éducation à la sexualité du HCE a réalisé un tableau tout à fait pertinent concernant les freins identifiés selon une étude de 2012 concernant la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité. On peut y trouver de nombreuses difficultés: *“la difficulté d'intégrer les séances dans l'emploi du temps des élèves”*, *“l'absence de formation pour les professionnels du premier degré”*, *“l'interdisciplinarité du champ de l'éducation à la sexualité”*, ... *“Le manque d'outils disponibles sur le sujet, notamment pour le 1er degré”* est un autre frein puisque d'après l'étude menée par Do et Alluin, les professeurs du premier degré se sentent mis à l'écart. De nombreux outils (vidéo, expositions...) sont adaptés pour les collèges et lycées mais pas pour les écoles.

---

<sup>32</sup> DO Chi-Lan, ALLUIN François, *L'éducation à la santé et à la sexualité à l'école et au collège en 2001-2002*, op., cit.

<sup>33</sup> MERAT Marie-Catherine, GEROT Patricia, *Comment parler de l'amour à l'école?*, septembre 2020 (<https://www.franceculture.fr/conferences/palais-de-la-decouverte-et-cite-des-sciences-et-de-lindustrie/comment-parler-de-lamour-a-lecole> consulté le 14 septembre 2020).

Dans les années 2010 avec les nouvelles volontés du gouvernement de se préoccuper de l'éducation à la sexualité, de l'égalité filles-garçons ou encore la déconstruction des stéréotypes filles-garçons, de vifs débats sont nés. En 2014, la ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem a souhaité mettre en place des *ABCD de l'égalité* dans le but de lutter contre le sexisme<sup>34</sup> et les stéréotypes. Cependant, une polémique a éclaté. Des rumeurs infondées ont fait croire à la population que la masturbation serait enseignée à l'école élémentaire et que le gouvernement voulait faire une théorie du genre. Ces rumeurs ont finalement contraint la ministre à abandonner son projet.

Après avoir voulu combattre depuis plusieurs siècles la masturbation, les maladies vénériennes, l'avortement clandestin et la transmission du sida, aujourd'hui, l'éducation à la sexualité est délivrée comme prévention globale de la santé.

Après avoir mis de côté la santé ou encore la sexualité des jeunes écoliers, le système français s'est peu à peu rendu compte de ses bénéfices et de son caractère indispensable à la formation de citoyens épanouis et responsables. De nombreux congrès ou textes officiels ont vu le jour pour officialiser ce besoin particulier d'une éducation contribuant au bien-être de ces jeunes élèves. Partie d'une éducation moralisatrice et hygiéniste, la société a accepté la nécessité d'une éducation à la santé et plus encore, d'une éducation à la sexualité auprès de jeunes demandeurs de réponses à leurs questionnements. Aujourd'hui, on peut affirmer que l'école contribue de manière spécifique à l'éducation à la santé et à la sexualité des jeunes. Les instructions officielles en ont défini les orientations pour aider à la mise en œuvre de ces enseignements.

Malgré de nombreux débats et polémiques, l'éducation à la sexualité fait aujourd'hui partie des programmes scolaires, de l'école primaire au lycée. Avec le temps, cet enseignement a pu être détaillé pour permettre une meilleure compréhension et mise en place de la part du personnel de l'Éducation nationale. De nombreux outils ou formations sont maintenant disponibles pour permettre une éducation à la sexualité professionnelle et complète.

---

<sup>34</sup> "Le terme de sexisme sert à désigner l'ensemble des institutions (socio-politiques, économiques, juridiques, symboliques) et des comportements, individuels ou collectifs, qui semblent perpétuer et légitimer la domination des hommes sur les femmes". Source: Encyclopédie Universalis.

## II. PRÉSENCE DE L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ AUJOURD'HUI

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO<sup>35</sup>) a décrit cela de manière claire en 2017: *“L'éducation sexuelle complète est un processus d'enseignement et d'apprentissage sur les aspects cognitifs, émotionnels, physiques et sociaux de la sexualité. Elle vise à doter les enfants et les jeunes de connaissances, de compétences, d'attitudes et de valeurs qui leur permettront de comprendre leur santé, leur bien-être et leur dignité; développer des relations sociales et sexuelles respectueuses; reconnaître combien leurs choix affectent leur propre bien-être et celui des autres; et enfin comprendre et garantir la protection de leurs droits tout au long de leur vie.”* (traduit de l'anglais)

Lors de l'année 2013 le gouvernement a voulu braquer les projecteurs sur le thème de l'égalité femmes-hommes, ce qui a mené à la convention interministérielle de 2013 pour l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes dans le système éducatif, lequel met en avant le rôle primordial de l'éducation à la sexualité dans la promotion d'une société égalitaire. En effet, l'éducation à la sexualité est un moyen pour renforcer le respect mutuel et l'égalité. La convention s'organise autour de trois axes prioritaires: acquérir une culture de l'égalité entre les sexes, renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité, et enfin s'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude.

De plus, sachant que l'éducation à la sexualité pourtant obligatoire n'est pas toujours effective, la convention insiste sur cette éducation qui renforce le respect entre les jeunes.

La loi d'orientation du 8 juillet 2013 a également permis la création du parcours éducatif de santé, mis en place dès la rentrée scolaire de 2016. L'Éducation nationale veut que l'éducation à la sexualité soit intégrée aux autres enseignements, au même titre que

---

<sup>35</sup> UNESCO = United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

l'éducation à la citoyenneté. Un des enjeux de ce parcours concerne le fait de *“se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes”*<sup>36</sup>.

Le rapport de 2016 du HCE recommande une attention particulière à la mise en œuvre des séances d'éducation à la sexualité. Ces séances doivent selon eux privilégier *“des interventions en binômes, un contenu adapté au niveau de maturité des élèves, des séances en demi-groupe, une écoute des jeunes, au moins une visite de terrain dans la structure d'information la plus proche entre la classe de 4ème et la classe de 2nde, la valorisation d'outils et de sources d'information fiables, un partage d'expériences entre les membres de l'équipe éducative et les intervenants extérieurs, une prévention par les pairs.”*

Le rapport nous apprend également que depuis 2012, chaque recteur d'académie a mis en place une équipe académique de pilotage pluri-catégorielle chargée d'accompagner la mise en œuvre des séances d'éducation à la sexualité et leur ajout dans les projets d'établissement.

Suite à une étude menée sur 3000 établissements scolaires, le HCE appelle en 2016 à adopter un plan national d'action pour l'éducation à la sexualité. Quatre priorités sont décelées. Le HCE propose de *“mieux connaître et connaître la sexualité des jeunes”*, *“renforcer de manière ambitieuse la politique interministérielle d'éducation à la sexualité”*, *“organiser, financer, évaluer et renforcer la visibilité de l'action de l'Éducation nationale en matière d'éducation à la sexualité”*, et enfin *“responsabiliser les espaces-clés de socialisation des jeunes hors-école pour prendre en compte leurs parcours de vie”*. Ce conseil a également divisé l'éducation à la sexualité globale et positive en trois sous parties. La première, *“promotion de l'égalité filles-garçons”*, doit permettre d'évoquer la prévention des violences, de déconstruire les stéréotypes ou d'évoquer le plaisir mutuel. La seconde, *“santé sexuelle et réduction des risques”* concerne l'égalité entre les orientations sexuelles ou le bien-être physique et psychologique. Enfin, *“l'insertion socio-économique facilitée”* va permettre d'évoquer l'estime de soi ou encore l'autonomie.

---

<sup>36</sup> Guide d'accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives, *Mise en oeuvre du parcours éducatif de santé*, Juin 2017, p. 15 ([https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sante/32/5/Guide\\_PES\\_v6\\_688325.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sante/32/5/Guide_PES_v6_688325.pdf) consulté le 14 septembre 2020).

En 2017, Marlène Schiappa s'est engagée dans le gouvernement d' Emmanuel Macron en devenant secrétaire d'État chargée de l'égalité femmes-hommes. Ce thème fut annoncé comme une "grande cause nationale du quinquennat". Selon Marlène Schiappa, l'apprentissage du consentement et du respect doit en effet se faire dès le plus jeune âge. Suite aux études qui démontrent que cette éducation n'est pas mise en place, elle a demandé à ce que cette loi soit mise en œuvre, en concertation et coopération avec Jean-Michel Blanquer, c'est-à-dire avec l'Éducation nationale.

Concernant le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ce sont particulièrement les domaines 3 et 4 qui se rapprochent le plus de l'éducation à la sexualité. Que ce soit dans l'enseignement primaire ou secondaire, l'EMC est la discipline la plus proche de cette éducation. En effet, l'EMC se préoccupe de la formation du futur citoyen. Un citoyen doit être capable de prendre des décisions raisonnables, d'être responsable de ses actes, d'agir dans l'intérêt de soi et de tous. L'éducation à la sexualité vise elle aussi à rendre l'élève responsable de ses actes concernant des thématiques comme le consentement par exemple.

Ce qui est commun et important reste le fait d'instaurer un dialogue de confiance auprès des jeunes pour les impliquer au maximum dans leur réflexion.

Pour créer un projet d'éducation à la santé concernant l'éducation à la sexualité, il faut que celui-ci s'accorde avec la politique de santé publique et soit mis en œuvre selon une démarche de projet. Il faut donc trouver des partenaires et constituer une équipe pour ensuite fixer les objectifs qui seront abordés face aux élèves. Il reste nécessaire de réaliser un retour sur le projet pour pouvoir le compléter et l'améliorer par la suite. Cette éducation est une vraie construction qui doit durer tout au long de la scolarité des jeunes, de l'école maternelle jusqu'à l'Université.

## ***1. La circulaire numéro 2018-111***

C'est dans ce contexte qu'a été rédigée la circulaire du 12 septembre 2018 qui annule et remplace la circulaire du 17 février 2003. Elle revient sur les priorités de la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité dans l'enseignement primaire et secondaire. La mise en place d'une telle éducation se base sur un esprit de confiance et de neutralité pour garantir le respect de tous. La circulaire assure que les enseignements sont adaptés à l'âge des enfants et au niveau d'enseignement. La dimension sexuelle est donc abordée uniquement dans le secondaire. Cet éclaircissement doit permettre de lever des incompréhensions de la part des parents.

Ce texte semble conçu pour rassurer les parents des élèves en garantissant la mise en avant de principes éthiques lors de ces séances. Le climat de confiance et le respect de la parole d'autrui sont très importants et non négociables.

La circulaire énonce ensuite les objectifs de l'éducation à la sexualité. Elle doit permettre *“d'apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques adaptées à leur âge et leur faire acquérir des compétences dans les relations à eux-mêmes et aux autres”* mais aussi *“d'informer et/ou associer les parents d'élèves”*<sup>37</sup>.

Dans le cadre de cette circulaire, les recteurs d'académie désignent une équipe académique pluri-catégorielle et inter-degrés chargée d'accompagner les projets d'éducation à la sexualité et de les présenter aux équipes enseignantes, ou encore de recenser les besoins de formation selon les académies pour accompagner au mieux les enseignants. Leur but est de promouvoir cette éducation auprès de la communauté éducative.

---

<sup>37</sup> Circulaire numéro 2018-111, *L'éducation à la sexualité*, BO numéro 33, 13 septembre 2018.



## ***2. La mise en oeuvre de l'éducation à la sexualité dans le second degré***

Les contenus d'éducation à la santé enseignés par les professeurs et qui sont considérés comme de l'éducation à la sexualité sont mis en place pour près des deux tiers des établissements en 2001. Les MST elles, sont davantage expliquées par des intervenants extérieurs<sup>38</sup>. Il est à noter que les maladies sexuellement transmissibles et la contraception sont quant à elles évoquées en classe de 3ème.

Au lycée, l'enseignement y est plus approfondi. On peut évoquer par exemple la fécondation. Les séances doivent se faire en petits groupes et dispensées par un personnel volontaire. Les échanges et contenus de séances se font à partir des interrogations des élèves.

Au collège et au lycée les séances sont prises en charge par du personnel formé. La programmation des trois séances annuelles doit être intégrée au projet d'établissement et présentée au conseil d'administration et au Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC). Les actions qui ont été mises en œuvre dans l'année devront être contenues dans un compte rendu annuel<sup>39</sup>. Les chefs d'établissement restent tout de même au centre du pilotage de l'éducation à la sexualité.

### *Le CESC*

Le CESC concerne les établissements scolaires du second degré. Ce comité a été créé pour permettre la présence et l'évaluation des projets éducatifs transversaux concernant l'éducation à la citoyenneté de manière générale. Les missions du CESC sont claires, elles veulent permettre la construction de comportements et d'attitudes responsables. Il prépare également le plan de prévention contre les violences, il propose des actions pour lutter contre

---

<sup>38</sup> DO Ch.-L., ALLUIN F., *L'éducation à la santé et à la sexualité à l'école et au collège en 2001-2002*, op., cit.

<sup>39</sup> Circulaire numéro 2018-111, *L'éducation à la sexualité*, op., cit.

l'exclusion et renforcer les liens avec les parents. Le comité est présidé par le chef d'établissement<sup>40</sup>.

D'après une étude menée en 2017-2018, les CESC traitent majoritairement de la prévention des conduites addictives et de l'éducation à la sexualité, concernant les actions en faveur de la santé. De plus, 80% des académies développent cette éducation à la même fréquence que le thème de l'amélioration du climat scolaire. Concernant les établissements interrogés lors de l'étude, 86% d'entre eux mettent en œuvre l'éducation à la sexualité, thématique la plus évoquée dans le domaine de la santé (les écoles sont exclues de l'étude)<sup>41</sup>.

Concernant l'éducation à la santé et à la sexualité, le CESC définit un programme et des actions dans chaque établissement scolaire adapté aux niveaux et besoins des élèves, ainsi qu'aux enjeux sociétaux. Prenons l'exemple des lycées pour lesquels le CESC veille à installer des distributeurs de préservatifs<sup>42</sup>.

---

<sup>40</sup> Eduscol, *Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté CESC*, novembre 2020 (<https://eduscol.education.fr/cid46871/le-cesc-composition-ses-missions.html> consulté le 20 novembre 2020).

<sup>41</sup> Direction générale de l'enseignement scolaire, *Enquête CESC 2017-2018*, ([https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sante/40/9/Enquete\\_CESC\\_2017-2018VF\\_mai2020\\_1289409.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sante/40/9/Enquete_CESC_2017-2018VF_mai2020_1289409.pdf) consulté le 23 novembre 2020).

<sup>42</sup> Circulaire numéro 2006-197, *Protection du milieu scolaire - Comité d'enseignement à la santé et à la citoyenneté*, BO numéro 45, 7 décembre 2006.

### ***3. La mise en œuvre de l'éducation à la sexualité à l'école primaire***

C'est en 1985 qu'est introduite l'éducation sexuelle à l'école primaire par la circulaire Chevènement, mais c'est avec la loi Aubry de 2001 que l'éducation à la sexualité, beaucoup plus complète, entre dans les programmes de l'école primaire.

La circulaire de 2003 précise que le nombre de trois séances annuelles à l'école élémentaire doit être pris comme un ordre de grandeur plutôt qu'un chiffre strict. Les séances d'éducation à la sexualité doivent être identifiées comme telles. Les thèmes qui seront abordés dans l'année doivent être évoqués lors du conseil des maîtres ou de cycle. Les modalités sont présentées lors du conseil d'école et annoncées également aux parents dès le début de l'année. Ce sont les Inspecteurs de l'Éducation nationale qui sont responsables de l'application des séances.

Les séances sont organisées sous la responsabilité du chef d'établissement qui doit inscrire ces dernières dans le projet santé ou le projet d'école de l'établissement. De plus, il doit s'assurer des compétences de ses intervenants dans le thème. Aussi, les séances se font devant un groupe restreint d'élèves dans un climat de confiance où le dialogue et le silence sont respectés pour laisser le choix aux élèves. Suite à l'étude de Do et Alluin (2001), on sait que l'éducation à la santé et à la sexualité est assurée par les enseignants lors du temps scolaire pour 85% des écoles maternelles et 96% des écoles primaires<sup>43</sup>.

La circulaire du 23 juin 2016 précise la création du Parcours citoyen de l'élève. Son objectif est de viser la construction du citoyen par l'acquisition de l'esprit critique et de la culture de l'engagement. Ce parcours permet d'aborder certains thèmes contenus dans l'éducation à la sexualité comme l'égalité entre les sexes ou encore la lutte contre

---

<sup>43</sup> DO Ch.-L., ALLUIN F., *L'éducation à la santé et à la sexualité à l'école et au collège en 2001-2002*, op., cit.

l'homophobie. Ce parcours s'insère dans l'EMC ou encore l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI), ce qui démontre une nouvelle fois la transversalité de cet enseignement à l'école primaire.

## ***4. Les thèmes abordés en primaire et en secondaire***

Le site Eduscol répertorie les douze thèmes qui concernent l'éducation à la sexualité entre la maternelle et le lycée. Ils sont évoqués avec les élèves selon leur âge et les questions qu'ils se posent. Cela suggère donc de choisir les thématiques les plus adaptées à développer auprès de nos élèves.

- “La sexualité humaine” est le premier thème. Il renvoie à la sexualité dans ses dimensions biologiques, psychoaffectives et sociales. Ce thème comprend aussi bien la reproduction et l'orientation sexuelle que l'érotisme et le plaisir.
- “Loi et sexualité, violences sexuelles, exploitation commerciale de la sexualité” évoque les lois concernant la sexualité, la pornographie, le harcèlement sexiste et sexuel, la prostitution.
- “La puberté”: thème le plus souvent évoqué à partir du CM2.
- “De l'éveil de la sexualité à la rencontre de l'autre” qui concerne la découverte de l'altérité, les premières fois.
- “Identité de genre, rôles et stéréotypes, orientation sexuelle”
- “Relations interpersonnelles, égalité filles/garçons, discriminations, sexisme et LGBT<sup>44+</sup> phobies”. L'égalité filles/garçons est un thème très important puisqu'il constitue une obligation légale et est une mission fondamentale de l'Éducation Nationale.
- “Sexualité, médias et Internet”, thème devenant de plus en plus récurrent avec la montée de la présence d'Internet dans la vie des jeunes. La pornographie et le cyber-harcèlement sont donc à évoquer auprès du jeune public d'Internet.

---

<sup>44</sup> LGBT = lesbiens, gays, bisexuels, transgenres

- “La contraception” est un thème surtout évoqué en cycle 4. Les IVG sont également abordées à partir du collège.
- “Désir [d’avoir des] enfants, grossesses adolescentes, parentalité et famille” thème qui peut être évoqué en enseignement moral et civique ou en histoire.
- “Prévention des IST et du VIH-sida”: thème mis en avant depuis la circulaire de 1998.
- “Pornographie et adolescents”
- “Premières manifestations de la puberté: les règles, les érections et les éjaculations”: thèmes abordés en accord avec la puberté de manière générale.

Concernant l’école élémentaire, la circulaire de septembre 2018 a répertorié les thématiques pouvant être abordées aux élèves selon leur niveau. Ces thématiques sont: l’étude et le respect du corps, le respect de soi et des autres, la notion d’intimité et de respect de la vie privée, le droit à la sécurité et à la protection, les différences morphologiques, la description de l’identification des changements du corps particulièrement au moment de la puberté, la reproduction des êtres vivants, l’égalité entre les filles et les garçons, la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Toujours d’après la même source, dans le secondaire, les thématiques pouvant être abordées auprès d’un public du collège ou du lycée sont la liberté, la responsabilité et le respect face aux choix personnels (réseaux sociaux, cyber-harcèlement, pornographie), les valeurs et les normes, la prévention des grossesses précoces non désirées, les IST et le VIH-sida, les orientations sexuelles...

## ***5. Sa présence dans les programmes du primaire***

En primaire, des séances d’éducation à la sexualité énoncées en tant que telles ne sont pas prévues. Cependant, les textes officiels annoncent que le thème de la sexualité doit être abordé avec les élèves de manière transversale et continue. Dans ces classes, la notion du vivant est abordée, incluant la reproduction. Au cycle 3, on compare les divers modes de

reproduction (animale et humaine). En sciences et technologies, les élèves identifient les changements de leurs corps lors de la puberté.

### *Les programmes en vigueur à la rentrée scolaire 2020*

#### **Le cycle 1:**

Dès les premières années de scolarisation, *“l’école maternelle construit les conditions de l’égalité, notamment entre les filles et les garçons”*. De plus, l’enseignant doit, à partir de situations concrètes, construire *“une première sensibilité aux expériences morales”*, notamment concernant le *“questionnement des stéréotypes”*.

Concernant le domaine « Agir, s’exprimer, comprendre à travers l’activité physique », le programme nous démontre qu’au travers des activités physiques, l’élève développe coopération, respect des différences et socialisation. De plus, *“les démarches mises en œuvre cherchent à lutter contre les stéréotypes et contribuent à la construction de l’égalité entre filles et garçons”*.

Le thème « Explorer le monde » énonce des attendus intéressants concernant l’éducation à la sexualité. *“A travers les activités physiques vécues à l’école, les enfants apprennent à mieux connaître et maîtriser leur corps. Ils comprennent qu’il leur appartient, qu’ils doivent en prendre soin pour se maintenir en forme et favoriser leur bien-être. Ils apprennent à identifier, désigner et nommer les différentes parties du corps”*. Un attendu de fin de cycle souhaite que l’élève sache *“situer et nommer les différentes parties du corps humain, sur soi ou sur une représentation”*.

L’éducation à la sexualité étant conçue comme transversale, elle doit être présente et confondue à travers les enseignements dispensés en école maternelle. Cela apparaît tout à fait possible en éducation artistique ou encore dans le domaine *“Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions”* en amenant les élèves à s’exprimer sur leurs sentiments.

## Le cycle 2:

Le cycle des apprentissages fondamentaux met la priorité sur les aspects lire, écrire, compter, respecter et respecter autrui. Cela démontre donc qu'une priorité est donnée également à la responsabilité des futurs citoyens envers eux-mêmes et autrui. De ce fait, l'école veut réaliser une continuité avec les connaissances que l'élève acquiert hors de l'école, notamment sur son propre corps. La construction de l'humain a donc une place centrale dans les apprentissages et la formation du jeune.

Le troisième domaine du socle commun "la formation de la personne et du citoyen" met au premier plan trois aspects qui sont : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République, et construire une culture civique. Ce domaine est très présent en éducation morale et civique en évoquant les préjugés ou encore la justice. Le thème du respect d'autrui doit se trouver dans des séances autour du respect de la diversité. L'enseignant doit évoquer le sexisme ou encore l'homophobie. Concernant le second thème, l'égalité entre les filles et les garçons est une thématique de séance indispensable qui se réalisera en lien avec l'éducation à la sexualité. Le dernier thème sert à évoquer les préjugés et les stéréotypes. La notion de respect est également vue en classe dans le cadre de l'enseignement "questionner le monde". Cet enseignement trouve également sa place dans le domaine numéro 4 "les systèmes naturels et les systèmes techniques". L'élève va pouvoir acquérir un certain nombre de connaissances relatives au monde du vivant.

L'enseignement du français et plus particulièrement du langage oral est présent dans la mise en œuvre de séances d'éducation à la sexualité puisqu'une des compétences visées, "*participer à des échanges dans des situations diverses*", permet aux élèves de pouvoir donner leur avis, questionner les intervenants concernant des sujets qui les interpellent. L'EPS se trouve en complément de l'éducation à la sexualité en amenant "*les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé*". De plus, l'EPS permet "*à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité*" de bouger, se construire socialement en se respectant. Certaines compétences liées à l'EMC sont très nettement présentes en éducation à la sexualité. On trouve : "*identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments*" ou encore "*accepter les différences*".

### **Le cycle 3:**

Le cycle de consolidation accorde une importance dans le lien entre tous les enseignements dans le but de “*développer la confiance en soi et le respect des autres*”. De plus, c’est majoritairement en EPS que l’enseignant peut travailler des notions concernant l’égalité filles-garçons. En effet, “*tout au long de la scolarité, l’éducation physique et sportive a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre-ensemble*”. L’EMC est à lier de manière inévitable avec l’éducation à la sexualité également au cycle 3 puisque ces deux enseignements poursuivent les mêmes buts. Les attendus de fin de cycle sont très clairs, “*accepter et respecter les différences dans son rapport à l’altérité et à l’autre*” et la sensibilisation aux dangers d’Internet sont des thèmes obligatoires. Les notions d’homophobie ou de harcèlement sont également évoquées, dans le but de faire des jeunes élèves des citoyens conscients. L’enseignement des sciences et technologie contient le thème du vivant qui va permettre d’évoquer la reproduction des êtres vivants ou encore la puberté. La nécessité de partenariats pour ces séances est recommandée par les programmes.

À travers les programmes officiels des trois cycles, on s’aperçoit que l’éducation à la sexualité est présente majoritairement en EPS et en EMC. Il est recommandé, selon ce point de vue, de faire des liens avec les autres enseignements pour évoquer les thèmes de l’éducation à la sexualité de manière moins formelle, par exemple avec une chanson sur le respect qui permet de faire réfléchir les élèves sur la thématique de manière plus ludique. L’éducation à la sexualité peut donc être présente sous diverses formes à l’école primaire.

### *Exemples de thèmes évoqués dans les manuels scolaires du cycle 3*

Le premier exemple concerne le manuel “*Tous citoyens!*” au cycle 3 de la collection Magellan, datant de 2015. Le sommaire de ce manuel permet un grand nombre de séances qui unissent EMC et éducation à la sexualité. Nous y trouvons des chapitres concernant la



tolérance, le harcèlement ou encore les atteintes à la personne. Un chapitre sur le sexisme est également proposé. (Annexe 2)

Prenons l'exemple du manuel de la collection Magellan datant de 2018 concernant l'histoire, la géographie et l'EMC en CM1. Plusieurs chapitres joignent éducation à la citoyenneté avec éducation à la sexualité, ce qui est préconisé par les programmes. Nous pouvons trouver le chapitre "*Prendre soin de soi et des autres*" qui permet d'évoquer les sentiments, le droit au respect de son corps. (Annexe 3)

Le dernier manuel que nous pouvons évoquer est le "*Guide d'enseignement moral et civique*" de la collection *Max et Lili*. Ce manuel adressé au cycle 3 est conforme aux programmes de 2015. Plusieurs grandes thématiques sont proposées. Dans "la sensibilité" se trouvent des séances concernant le fait de prendre soin de son corps, d'exprimer ses émotions ou encore comment lutter contre le harcèlement. Dans le chapitre sur "la règle et le droit", sont évoqués le respect ou encore le respect de l'égalité entre les filles et les garçons. Les séances présentent une lecture de petites bandes dessinées sur les aventures de Max et Lili puis des questions qui vont faire réfléchir ou débattre. Ensuite, une leçon est proposée ainsi que des exercices de réflexion.

À travers ces trois exemples, il est flagrant de constater que l'éducation à la sexualité est présente dans beaucoup de manuels d'EMC. En proposant ces séances, l'enseignant peut se sentir guidé dans sa pratique puisque le manuel est là pour proposer des contenus adaptés. Bien que certains manuels ne proposent parfois qu'une ou deux séances d'éducation à la sexualité, cela suggère quand même qu'elle n'est pas oubliée et qu'elle reste importante, même à l'école élémentaire. Il convient ensuite pour le professeur de modifier ces séances en adéquation avec sa pratique, ses élèves et leur niveau. Les manuels scolaires sont donc un bon outil pour aider dans la mise en place de séances en éducation à la sexualité lorsqu'on se sent démuné et qu'on ne trouve pas de fil conducteur pour nos séquences.

## **6. *Les partenariats et intervenants extérieurs***

L'école doit développer plusieurs partenariats dans le cadre de cette *éducation à*, aussi bien locaux que régionaux qui viendront enrichir la conception et la mise en œuvre des projets d'éducation à la sexualité grâce à leur savoir-faire et leur expérience.

La circulaire de 1998 relative à l'éducation à la sexualité et la prévention du sida annonce que le personnel qui met en place les séances d'éducation à la sexualité doit être formé dans le cadre du Plan national de formation (PNF). Elles seront financées par la Direction générale de la Santé (DGS).

La circulaire du 19 septembre 2018 assure le fait que les temps d'intervention assurés par des partenaires se déroulent tout de même sous la responsabilité pédagogique du professeur. Les interventions sont toujours réalisées en binômes comprenant systématiquement un personnel de l'éducation nationale.

Lorsque des intervenants extérieurs viennent assurer des séances, il convient de s'assurer qu'ils sont bien formés et que les séances sont préparées avec sérieux.

Un établissement peut faire appel à l'ADOSÉN, une association agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale créée en 1962 se dévouant à trois priorités: l'éducation à la santé et à la citoyenneté, la promotion de la santé et la prévention. L'association met à disposition des outils ou encore des stages de renforcement de compétences aux équipes éducatives.

Le Centre Régional d'Information et de Promotion de la Santé sexuelle (CRIPS) est une association créée en 1993. Elle est spécialisée dans la santé sexuelle. L'association propose des formations continues, des accompagnements méthodologiques sur le sujet et réalise également des interventions dans et en dehors des établissements scolaires.

Un partenariat incontournable lorsque l'on parle d'éducation sexuelle est le Planning Familial. C'est une association qui œuvre en faveur de l'égalité filles-garçons depuis 1956. L'éducation à la sexualité est le thème principal de l'association. Elle organise ses

interventions dans le cadre posé par l’OMS. Les interventions du planning familial sont possibles dans les écoles, les collèges ou les lycées. Elles ont pour but de compléter l’éducation des parents et aider les jeunes à faire le tri parmi les informations qu’ils peuvent voir ou entendre, notamment sur Internet. Les séances mises en place sont construites avec l’équipe éducative et adaptées au public. Les principaux objectifs du planning familial sont de pouvoir donner aux jeunes les clefs pour vivre leur sexualité librement dans le respect de soi et de l’autre, tout en ayant conscience des risques qui existent, mais aussi déconstruire les stéréotypes de genre ou encore sensibiliser à l’importance du consentement. Les séances, qui durent entre une à deux heures, peuvent être basées sur des questionnements -anonymes ou non des élèves, des vidéos ou encore par la lecture d’un album de littérature de jeunesse.<sup>45</sup>

## ***7. Les supports possibles pour l’enseignant***

L’utilisation de supports ludiques permet inévitablement d’initier le dialogue d’une manière beaucoup moins formelle avec les élèves. Ces contenus leur permettent de se poser des questions avec moins d’appréhension, de manière libre. De plus, en parlant davantage aux jeunes en incluant d’autres supports, cela contribue à la mise en place d’un climat de confiance. Les professeurs peuvent amener leurs élèves à des expositions, les faire regarder des films ou vidéos, lire des albums de littérature de jeunesse...

Le site Internet “*onsexprime*” peut être présenté aux élèves qui souhaitent se renseigner en sécurité et discrétion sur des sujets qui les tracassent ou simplement pour en apprendre davantage. On peut trouver entre autres des rubriques sur le plaisir, les premières

---

<sup>45</sup> Mouvement français pour le planning familial, *L’éducation à la sexualité: un tremplin vers l’émancipation*, Le planning familial, 2017  
(<https://www.reseau-canope.fr/musee/collections/fr/museum/mne/l-education-a-la-sexualite-un-tremplin-vers-l-emption/e5dc4d44-0f68-48d7-8187-3a88d229ff7a> consulté le 5 novembre 2020)

fois ou encore les IST. Cette plateforme a été développée par l'INPES et s'avère être aujourd'hui le site Internet le plus complet concernant l'éducation à la sexualité.

Un autre site Internet, "*on sexplique ça*" a été créé en 2015 au Québec dans le but de proposer du contenu en éducation à la sexualité fiable et accessible à tous les jeunes de dix à dix-sept ans. Le site propose des outils vidéo, des livres ou des ateliers sur plusieurs thèmes contenus dans l'éducation à la sexualité ou encore des programmes d'intervention pour faciliter la mise en œuvre de séances.

Enfin, la plateforme FOLIOS est un outil numérique créé en 2013. Il est au service des équipes éducatives mais aussi des élèves et propose toutes sortes de contenus, de ressources concernant les quatre parcours des élèves de la maternelle au lycée; celui qui nous intéresse ici est le parcours éducatif de santé.

Les albums de jeunesse peuvent être un bon outil pour briser la glace avec les élèves de façon ludique. Prenons l'exemple du "*Guide du zizi sexuel*" d'Hélène Bruller qui est utilisé par certains professeurs pour "l'approche rigolote" et "son aspect ludique"<sup>46</sup>.

D'après le témoignage de Maud Gouy, l'une des gérantes de "l'exposition de l'amour" qui se déroule à la cité de la santé à Paris, amener les élèves, les jeunes, à ce genre d'exposition permet de développer une grande curiosité de leur part mais également une certaine satisfaction de la libre parole<sup>47</sup>.

Un autre ouvrage peut être évoqué: "*C'est ta vie!*", de Thierry Lenain. Cinq thématiques sont présentées dans ce livre destiné aux enfants: les liens, les contacts, les interdits, les corps, le bébé.

Du contenu numérique peut être présenté en classe comme par exemple les minis films "*Mon corps, c'est mon corps*", réalisés en 1986 au Québec et réédités en 2013. La thématique de ces films concerne les abus et les agressions sexuelles sur mineurs.

Un autre support de séance qui peut également être mis en place est la boîte à questions. Cela permet aux élèves de poser toutes les questions qu'ils souhaitent de manière

---

<sup>46</sup> BOURLIOUX Amélie, CAMPUS Clémence, *L'utilisation de la littérature de jeunesse dans l'éducation à la sexualité en cours moyen deuxième année*, mémoire de deuxième année dirigé par Valérie Munier, Université Montpellier II, 2013.

<sup>47</sup> MERAT M.-C., GEROT P., *Comment parler de l'amour à l'école?*, op., cit.

anonyme. De plus, ces questions serviront d'aide pour que les professeurs sachent quelles sont les préoccupations les plus importantes à évoquer auprès des élèves lors des prochaines séances.

Outre le fait d'amener un support ludique pour les séances d'éducation à la sexualité, il reste néanmoins important d'instaurer des règles avant le début des séances. Les jeunes doivent savoir que tout ce qui est dit dans la classe restera dans la classe et qu'ils peuvent dire ce qu'ils veulent sans crainte d'être jugés, moqués. La confiance est primordiale.

## **8. *Les formations des enseignants***

Dans le cadre de la mise en place de l'éducation à la sexualité, les enseignants doivent impérativement être formés pour enseigner au mieux les thématiques correspondantes. En effet, on ne peut s'improviser intervenant en éducation à la sexualité. Les formations proposées ont un objectif simple qui est de donner des compétences pour mettre en place et animer des séances d'éducation à la sexualité.

Suite à une étude de 2015, la DGESCO a compté 380 formateurs entre 1996 et 2012 qui forment des intervenants volontaires. Suite à cela, ce sont 40 000 personnels formés qui ont pu dispenser des séances d'éducation à la sexualité auprès d'élèves.

En outre, il est indispensable de constater que l'éducation à la sexualité est absente des formations des futurs professeurs des écoles dans les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE).

En 2014, le PNF a créé un séminaire d'une durée de deux jours pour les équipes académiques d'éducation à la sexualité<sup>48</sup>. De plus, il propose chaque année des stages de formation, notamment concernant l'égalité filles-garçons.

---

<sup>48</sup>BOUSQUET Danielle, LAURANT Françoise, COLLET Margaux , *Rapport relatif à l'éducation à la sexualité*, op., cit., p. 78

De surcroît, un séminaire sur l'éducation à la sexualité est mis en place une fois par an depuis 2013 par l'Ecole Supérieure de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESENESR). Des thèmes comme les violences sexistes et sexuelles ou l'égalité entre les sexes ont pu être abordés.

Le CRIPS propose de nombreuses formations dont les enseignants et professeurs peuvent bénéficier. On peut trouver des formations autour des violences sexistes et sexuelles, de la destruction des stéréotypes liés au genre et à l'orientation sexuelle. Les stéréotypes de genre sont "*des caractéristiques arbitraires que l'on attribue à un groupe de personnes en fonction de leur sexe*"<sup>49</sup>.

L'association ARPE créée en 2011 et qui œuvre dans le but de développer l'éducation à la sexualité propose une formation adaptée aux professeurs des écoles. La formation Pass'AMOUR dure deux jours et permet de donner les outils nécessaires et d'aborder les problématiques actuelles concernant l'éducation à la sexualité. De plus, l'association réalise des interventions en milieu scolaire depuis 2012.

Le site Internet CANOPÉ est une mine d'or pour les professeurs des écoles, présentant de nombreux outils, ressources ou formations. Différentes formations sont proposées, notamment une: "*Filles-garçons, la lecture au service de l'égalité*" qui propose aux participants d'étudier comment les stéréotypes sont présents dans la littérature de jeunesse, puis de réfléchir aux moyens pour les déconstruire et pour mettre en place des projets concernant le respect et l'égalité.

La plateforme M@gistère propose également de nombreuses formations à distance pour les professeurs des écoles. On peut trouver par exemple une offre de formation concernant la promotion de l'égalité dans l'éducation qui évoque les stéréotypes et discriminations.

Enfin, l'association SILLAGES.info propose une formation depuis 2015, en ligne et gratuite qui est intitulée "*Etre en responsabilité demain: se former à l'égalité femmes-hommes*". Elle comprend sept séquences et un accès à divers outils sur l'égalité femmes-hommes. Cette formation a été lancée par le ministère des Affaires sociales, de la

---

<sup>49</sup> Définition donnée par le CRIPS Ile-de-France.

Santé et des Droits des Femmes. Son but est de donner les connaissances, les clés pour davantage comprendre l'égalité femmes-hommes.

J'ai moi-même décidé de suivre cette formation pour découvrir son contenu et accroître mes connaissances. Il s'avère que cette formation sur l'égalité femmes/hommes est très complète. Des *quiz* en début de séquence sont proposés pour tester nos connaissances. Des données chiffrées, des dates, des vidéos explicatives sont proposées, ce qui différencie les modalités et nous donne du contenu diversifié et intéressant. Des questionnaires de fin de séquences sont enfin proposés pour tester nos nouvelles connaissances.

L'éducation à la sexualité semble aujourd'hui s'être peu à peu étoffée pour devenir complète et adaptée à chaque niveau scolaire de nos élèves. Des thèmes sont prévus par tranche d'âge dans le but de ne pas brusquer ou choquer nos jeunes. Toutes sortes de partenariats, supports et formats de séance sont possibles dans le but de répondre à tout type de questionnement de façon ludique et favoriser un climat de confiance entre l'adulte et l'enfant ou l'adolescent.

Malgré ces avancées permettant enfin de pouvoir respecter la loi en mettant en place les trois séances annuelles normalement obligatoires, différentes études menées ont prouvé que l'enseignement de l'éducation à la sexualité n'était pas, ou peu mis en place par nos collègues professeurs des écoles. Pour ceux qui décident de ne pas la mettre en place, il nous faut comprendre les raisons de leur réticence, les entendre, les recueillir et les prendre en compte, afin éventuellement, selon leurs réponses, d'ajuster notre approche ou de tenter encore de les convaincre.

# III. L'ENQUÊTE

## *1. Problématique et hypothèses*

Je souhaite diriger mon mémoire de recherche sur les ressentis des professeurs des écoles aujourd'hui en France. Mon but est de comprendre pourquoi l'éducation à la sexualité n'est pas mise en place de manière systématique dans les classes. Mon travail s'attachera donc à comprendre pourquoi les professeurs des écoles ne mettent pas systématiquement en place l'éducation à la sexualité. Autrement dit, je voudrais estimer comment est vécue aujourd'hui la mise en œuvre d'une éducation à la sexualité, enseignement devenu obligatoire, par les professeurs en élémentaire du cycle 3 en France.

En effet, à la vue des différentes études que j'ai pu analyser, il semblerait que la plupart des professeurs des écoles mettent rarement en place des séances d'éducation à la sexualité auprès de leurs élèves. Quelles seraient les principales causes de la non application de la loi par les professeurs des écoles? De surcroît, il est important de connaître l'état d'esprit des enseignants du premier degré face à l'éducation à la sexualité. Se considèrent-ils compétents et à la hauteur pour délivrer cet enseignement? De manière plus générale, l'enquête vise à comprendre les enseignants du premier degré et savoir pourquoi ils sont si peu réceptifs à cette éducation à la sexualité.



## **2. Objectifs**

Ce sont des représentations des professeurs des écoles de cycle 3 qui m'intéressaient pour cette recherche, la manière dont ils font part de leur mise en œuvre de l'éducation à la sexualité, mais aussi de leurs craintes et de leurs espoirs envers cet enseignement qui se trouve à la croisée de nombreux questionnements.

L'objectif principal de ma recherche est donc de comprendre quelles sont les attentes des professeurs du cycle 3 au sujet de l'éducation à la sexualité, quels sont d'après eux les freins à cette éducation transversale qui la rendent si peu présente dans les emplois du temps proposés aux élèves. La recherche voudrait donc permettre de définir les réels besoins des professeurs ainsi que leur ressenti sur la mise en place de cet enseignement.

## **3. Type d'étude**

L'étude que je réalise est qualitative. Elle étudie l'opinion des individus, elle génère des hypothèses pour comprendre une question et tente d'expliquer un comportement ou un phénomène. Mon but est de recueillir des informations descriptives et détaillées pour ensuite répondre à ma problématique et valider ou non mes hypothèses. L'étude qualitative est généralement utilisée pour comprendre les besoins d'individus et des phénomènes sociaux. Elle est donc tout à fait adéquate à ma recherche. Je souhaite ici saisir la réalité telle que la vivent les professeurs des écoles.

Une étude quantitative ne sera pas suffisante puisque, à part donner des données chiffrées, elle ne rendra pas compte des réelles attentes des professeurs quant à l'éducation à la sexualité. L'avantage majeur de ce type d'étude réside dans la richesse des données collectées qui seront diverses et propres à chacun.

## ***4. L'échantillon***

L'échantillon de ma recherche concerne les professeurs des écoles du cycle 3 et plus particulièrement les professeurs de CM1 et CM2 puisque ma recherche s'arrête à la fin de l'école élémentaire. La population contient des femmes, des hommes d'ancienneté et de régions différentes.

Bien que la 6ème fasse partie du cycle 3, de grandes différences quant à l'éducation à la sexualité ont lieu entre l'école et le collège.

Ma recherche concerne les professeurs des écoles en France. L'échantillon de mon étude contient 197 professeurs des écoles.

## ***5. Méthode***

Pour pouvoir répondre à ma problématique et valider ou non mes hypothèses, j'ai souhaité mettre en place un questionnaire anonyme créé sur la plate-forme Google Forms. Cette plate-forme permet un gain de temps concernant l'analyse des résultats puisque des tableaux récapitulatifs et statistiques sont automatiquement créés.

Le questionnaire est anonyme pour permettre à chaque participant d'être le plus à l'aise face aux questions et d'assumer ses connaissances en matière d'éducation à la sexualité. De plus, il sera proposé directement dans des écoles élémentaires mais également sur les réseaux sociaux à destination des professeurs des écoles du cycle 3. L'avantage sera donc de pouvoir le diffuser au plus grand nombre. Cette méthode va me permettre dans un premier temps de connaître le pourcentage de professeurs mettant en place l'éducation à la sexualité, puis de connaître leurs ressentis, attentes et besoins quant à cet enseignement.

Mon questionnaire a donc deux visées. La première est d'obtenir des informations pour

comprendre les causes, les raisons, de la non application de l'éducation à la sexualité. La seconde est de vérifier, c'est-à-dire confirmer ou infirmer mes hypothèses.

Le questionnaire que vous trouverez en annexe numéro 5 est composé de seize questions. Les bénévoles ont répondu uniquement à une partie des questions, selon la divergence de leurs réponses au fil du questionnaire. Différents types de questions sont proposés pour permettre d'avoir les réponses les plus précises aux questions que je me pose.

## **6. *Analyse des résultats***

Le questionnaire anonyme que j'ai proposé a récolté 197 réponses de la part d'enseignants venant de toute la France.

Concernant les questions d'identité, 178 réponses au questionnaire ont été données par des femmes (90,4%) et 19 par des hommes (9,6%).

La majorité des enseignants appartient à une classe double niveau de CM1/CM2 (44,7%). Viennent ensuite les classes à simple niveau CM2 (31,5%), CM1 (16,2%) puis triple niveau CE2/CM1/CM2 (7,1%). Les réponses qui viennent par la suite ont été données par une ou deux personnes: classe mélangeant quatre niveaux différents, CE2/CM1 ou encore brigade.

Enfin, la troisième et dernière question d'identité concerne le niveau d'ancienneté des répondants. La majorité des enseignants a plus de dix ans d'expérience (45,7%). Nous avons ensuite ceux ayant entre quatre et dix ans d'expérience (30,5%). Enfin, 23,9% ont moins de trois ans d'expérience.

## *Les questions communes à tous les enseignants*

La première question qui porte sur la connaissance de la loi Aubry de 2001 nous apprend que 53,3% des enseignants connaissent cette loi et 46,7% ne la connaissent pas. La loi est donc connue par un peu plus de la moitié des répondants, ce qui demeure insuffisant puisque c'est elle qui a instauré l'obligation des trois séances annuelles par groupe d'âge à l'école primaire. Ne connaissant pas la loi de 2001, les enseignants ne connaissent donc pas forcément les attendus de cet enseignement.

Concernant la seconde question, nous apprenons que 49,2% des enseignants se sentent à la hauteur et compétents pour délivrer cet enseignement auprès de leurs élèves. Cependant, 40,6% se sentent, eux, démunis et pas compétents. On relève ici des données qui sont assez similaires. On comprend donc que les 53,3% des enseignants qui connaissent la loi ne se considèrent pas forcément tous à la hauteur. Ensuite, 11,2% ne se considèrent pas soutenus par leurs supérieurs dans la mise en œuvre de cet enseignement et 2% n'accordent pas d'importance à l'éducation à la sexualité. Cette question nous permet de savoir que ce n'est pas la majorité des enseignants qui se considère démunie face à l'éducation à la sexualité. Presque la moitié des enseignants se sent au contraire à la hauteur, cependant, ce sont des facteurs externes aux compétences de l'enseignant lui-même qui freinent sa présence dans les classes. Nous développerons cela dans la suite de cette analyse.

La troisième question porte sur les freins de la mise en place de l'éducation à la sexualité à l'école élémentaire. Il s'avère que la peur des réactions des parents d'élèves est le frein principal de ces enseignants qui sont 66% à le penser. Le second frein est le tabou qui semble présent aujourd'hui encore pour 62,9% d'entre eux. Vient ensuite la maturité des élèves à 41,1% qui ne permettrait donc pas d'évoquer les thématiques de l'éducation à la sexualité face à un public âgé de 9 ou 10 ans. Les freins qui me paraissent les plus importants après les lectures que j'ai effectuées portaient davantage sur le manque de formation, de temps ou d'outils, comme l'évoquaient Do et Alluin en 2001. Or, ces freins le sont pour respectivement 32,5%, 14,7% et 32% d'enseignants. Bien que le manque de formation et d'outils ait un pourcentage d'environ 30%, ce ne sont pas les freins les plus importants pour les 197 enseignants. Les réactions d'élèves ou de parents ont environ deux

fois plus d'importance dans leur prise de décision concernant la mise en place de cet enseignement pourtant obligatoire. C'est davantage le contenu des séances qui poserait problème plutôt que le temps nécessaire à sa mise en œuvre. En réalité, la difficulté d'aborder ce sujet touche donc à l'intime, c'est une forme d'intrusion dans l'intimité de l'enfant, il est donc nécessaire d'évoquer les thématiques de la façon la plus adaptée et pédagogique possible.

Revenons maintenant aux formations proposées qui sont l'objet de la question numéro 4. 171 enseignants, soit 86,8% n'ont jamais reçu de formation sur l'éducation à la sexualité. On voit ici un gros problème qui empêche la généralisation de cet enseignement dans les classes d'élémentaire. N'ayant aucune formation sur le sujet, les enseignants n'ont donc aucune aide et aucun accompagnement. Cette donnée permet de comprendre davantage la portion d'enseignants se sentant démunis face à cet enseignement qui nécessite l'accompagnement de ceux qui les délivrent. Ensuite, 12,7% des enseignants sont peu, pas ou pas du tout satisfaits des formations qu'ils ont reçues. Seulement 3% d'entre eux sont plutôt ou très satisfaits des formations. Les formations, lorsqu'elles ont lieu, semblent ne pas être assez complètes ou bien dispensées pour les enseignants du premier degré.

Concernant les outils et ressources disponibles en éducation à la sexualité, sujet de la cinquième question, on s'aperçoit que 69,5% des enseignants considèrent les outils et ressources peu présents. 27,4% les trouvent inexistantes. Ces réponses aident à comprendre pourquoi les 40,6% des enseignants du questionnaire se sentent démunis pour prodiguer cet enseignement. Il est nécessaire d'avoir des outils dans la mise en œuvre de séances dans tous les enseignements. Les enseignants ont besoin d'être accompagnés dans leur pratique et cela ne semble pas être le cas pour les séances d'éducation à la sexualité d'après les 197 professeurs des écoles.

La sixième question porte sur la mise en place ou non de séances d'éducation à la sexualité auprès des élèves de CM1 et/ou CM2 des 197 enseignants. Environ les deux tiers (66%) des participants ont déjà mis en place des séances d'éducation à la sexualité. C'est donc environ le tiers (34%) qui n'a jamais mis en place ces séances. Bien que le chemin soit long avant d'arriver à une généralisation de la mise en place de l'éducation à la sexualité, il convient de noter que 130 enseignants sur 197 mettent en place cet enseignement obligatoire. On repère donc une volonté de leur part d'enseigner les valeurs et connaissances liées à la

sexualité et la vie affective aux élèves du cycle 3.

En reprenant la question sur l'ancienneté ainsi que celle-ci, nous pouvons nous demander si l'ancienneté d'un enseignant joue sur sa prise de décision dans la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité. Après avoir repris chaque feuille de questionnaire des 197 réponses, on peut constater que parmi les enseignants ayant moins de trois ans d'ancienneté, 33 (soit les deux tiers) sur 50 ne mettent pas cet enseignement en place. Pour les enseignants qui ont entre quatre et dix ans d'expérience, 39 enseignants sur 58 le mettent en place. Enfin, 74 enseignants sur 89 qui ont plus de dix ans d'expérience en parlent lors de séances dédiées. On peut avancer l'hypothèse que selon l'expérience, l'éducation à la sexualité est davantage présente dans les classes de CM1/CM2 cependant, il faudrait une étude plus approfondie pour confirmer ou non cette hypothèse et connaître les raisons de ces chiffres.

### *Les enseignants qui ne mettent pas en place de séances d'éducation à la sexualité*

Pour rappel, 67 instituteurs sur 197 ne mettent pas en place de séances d'éducation à la sexualité auprès de leurs élèves de cycle 3. Pour la plupart (63,5%), cela est un choix personnel. Pour les autres (42,3%), la non présence de ces séances viendrait des directeurs d'établissement ou de la circonscription qui ne veulent pas mettre en place ces séances au sein de leurs établissements. La plupart de ces enseignants (86,1%), voudraient mettre en place cet enseignement si les freins évoqués plus haut n'étaient pas, ou peu présents. Les quelques enseignants (15,3%) qui ne voudraient tout de même pas dispenser cet enseignement pointent l'appréhension de la réaction des parents qui pourraient venir demander des comptes auprès de l'enseignant ou des directeurs d'établissements. Cette *éducation à* serait le rôle de la famille, des parents. Ensuite, certains pointent l'âge des élèves. Ils seraient trop jeunes et pas assez matures pour recevoir des séances d'éducation à la sexualité. Grâce à ces questions, on comprend qu'il y a une volonté certaine de la plupart des enseignants de respecter la loi Aubry et mettre en place de l'éducation à la sexualité à l'école élémentaire, cependant, plusieurs freins extérieurs à l'enseignant lui-même le contraignent à ne pas la mettre en place,

n'étant pas assez outillés pour sa mise en œuvre ou par l'appréhension des réactions extérieures.

### *Les enseignants qui mettent en place des séances d'éducation à la sexualité*

On trouve 130 enseignants (soit 66%) sur les 197 qui ont déjà mis en place une séance d'éducation à la sexualité auprès de leurs élèves de cycle 3, CM1 et/ou CM2. Cela démontre que cet enseignement n'est pas totalement évincé des pratiques enseignantes aujourd'hui.

On s'aperçoit cependant que les partenaires possibles dans la mise en œuvre de séances sur la vie sexuelle et affective ne sont souvent pas connus par les enseignants du cycle 3. En effet, plus de 60% d'entre eux n'ont jamais mis en place de partenariat dans le cadre de ces séances. Les raisons principales à cela sont premièrement la non connaissance de partenaires extérieurs pour plus de 77% d'entre eux. En outre, 21,5% n'en auraient pas ressenti l'utilité. On remarque donc une méconnaissance des acteurs possibles dans la mise en place de projets, de séquences ou séances en éducation à la sexualité et donc une richesse de contenu inexploitée.

Si on s'intéresse aux thématiques évoquées auprès de leurs élèves, on en retrouve trois qui sont nettement mises en avant. La première est la reproduction qui est présente chez 85,2% des enseignants. Cela n'est pas surprenant puisque la reproduction est une thématique vue dans l'enseignement de la science de manière systématique. Après le mode de reproduction des animaux puis des végétaux, la reproduction humaine est abordée mais uniquement à des fins biologiques et reproductives. Ces chiffres rappellent l'étude du HCE en 2016 qui indiquait que les aspects biologiques et scientifiques comme la reproduction étaient les plus évoqués. Ensuite, la puberté est évoquée dans 80% des cas. Rappelons que les premiers signes de la puberté arrivent aux alentours de 10 ans. Enfin, l'égalité filles/garçons, les discriminations et le sexisme sont évoqués pour 63,7% des enseignants. Cela s'explique par la mise en place de nombreux plans d'actions du gouvernement en faveur de l'égalité

entre les femmes et les hommes, grande cause nationale du quinquennat annoncée par le président Emmanuel Macron, ainsi que les nombreux problèmes autour de cette thématique qui naissent dans les écoles. Les thématiques les moins évoquées sont les identités de genre, les stéréotypes et orientations sexuelles à 0,7%, ou encore les lois et violences sexuelles (prostitution, pornographie, harcèlement sexuel et sexiste) à 19,3%. On s'aperçoit que les thématiques qui sont les plus prohibées et récentes sont beaucoup moins mises en œuvre car elles sont porteuses de nombreux débats politiques et sociétaux. Cela peut s'expliquer, comme l'ont indiqué ces enseignants par la peur des réactions des parents que la mise en place de ces séances peut susciter. Ces chiffres sont également en accord avec le rapport du HCE qui avançait que les questions sur les stéréotypes étaient les moins évoquées à l'école primaire.



# CONCLUSION

L'éducation à la vie affective et sexuelle ou éducation à la sexualité, devenue obligatoire dans les enseignements en primaire, au collège et au lycée depuis 2001 n'est pas aussi présente dans les classes qu'elle devrait l'être. En effet, au cours des dernières années, l'éducation à la sexualité est devenue en France une problématique publique qui touche tous les acteurs de la vie démocratique. C'est un enjeu politique, social, culturel et médical qu'il convient de ne pas laisser de côté si l'humain ne veut pas perdre ses valeurs de tolérance et de liberté envers soi-même et autrui.

Cette *éducation à* contient des enjeux d'une très grande importance comme la prévention des comportements sexuels à risques qui augmentent encore chez les jeunes aujourd'hui, la prévention des grossesses précoces chez les mineurs, mais aussi la lutte contre les discriminations ou le mal être que vivent des jeunes concernant leur identité sexuelle par exemple. Un travail complet reste à mener pour pallier tous ces problèmes de société parce que oui, la santé des jeunes est une priorité.

Il est alors aujourd'hui légitime de se demander pourquoi cet enseignement obligatoire est si peu mis en place dans les classes, connaissant les fléaux qu'elle pourrait évincer. Cette étude s'intéresse aux professeurs des écoles du cycle 3 qui enseignent en CM1 et/ou CM2 en France. J'ai souhaité comprendre les raisons de la faible présence de l'éducation à la sexualité dans ces classes, pour ensuite pouvoir cibler leurs besoins et attentes pour permettre la mise en œuvre d'une éducation à la sexualité sérieuse et complète.

L'étude que j'ai menée a été faite sous la forme d'un questionnaire anonyme. En effet, suite à mes lectures, plusieurs questionnements sont venus à moi. J'ai donc souhaité connaître l'avis des professeurs des écoles concernant les principaux freins à la présence de cet enseignement dans les classes, leur motivation ou encore s'ils respectent ou non la loi Aubry.

Au terme de cette étude, nous avons pu comprendre la faible présence de l'éducation à la sexualité dans nos classes de CM1, CM2 et donc avoir les réponses à nos questions. Il apparaît que cette éducation n'est ni valorisée, ni encouragée. En effet, les 197 enseignants

qui ont répondu au questionnaire semblent dans l'ensemble ne pas être assez accompagnés dans la mise en place de cet enseignement. Le manque de formations (qui est inexistant pour 86,8% des enseignants) produit une méconnaissance des partenariats (60% des enseignants n'en n'ont jamais mis en place), outils ou ressources (peu présents d'après 69,5% des enseignants et inexistants pour 27,4%), ce qui appauvrit le contenu des séances et ne conforte pas les enseignants dans l'importance de l'éducation à la sexualité à l'école primaire. Près de la moitié de ceux qui ont répondu se sent néanmoins capable, à la hauteur pour prodiguer cet enseignement. Il semblerait qu'un accompagnement doit être réellement mis en place pour les aider au mieux.

De plus, 11,2% des enseignants ne se sentent pas soutenus par leurs supérieurs. Le soutien de sa hiérarchie est incontournable pour délivrer des enseignements complets et adaptés aux élèves. Il semble important de rappeler la nécessité d'un travail d'équipe dans la mise en œuvre de projets, de séquences en éducation à la sexualité, dans le but de légitimer cet enseignement aux yeux des parents qui pourraient s'interroger sur le contenu des séances, mais aussi de mettre en confiance les jeunes professeurs des écoles qui semblent davantage laisser cet enseignement de côté (33 jeunes enseignants sur 50). Seul un travail solide et collaboratif pourra mettre en confiance les parents ainsi que les élèves. En effet, l'appréhension des réactions des parents d'élèves (pour 66%), du malaise qui perdure autour de la thématique ( pour 62,9%) semble grandement gêner les enseignants. Les différents acteurs de l'éducation nationale doivent donc rassurer très rapidement les familles en leur démontrant les bénéfices de l'éducation à la sexualité, en leur montrant le contenu des séances pour qu'ils n'aient pas l'impression qu'on leur cache ce que leurs enfants apprennent à l'école. Il convient évidemment aussi de les inclure dans la mise en place des séances, dans le cadre d'un travail de coéducation de leurs enfants. Au début de cette étude, il m'est apparu que le manque d'outils et de temps étaient les principales raisons de ce frein quant à l'éducation à la sexualité. Or, à la vue des réponses fournies, c'est finalement l'appréhension des bénéficiaires de cette éducation et de leurs parents qui gêne le plus nos enseignants.

Pour faire suite à cette étude, nous pourrions nous interroger sur l'impact qu'ont les réseaux sociaux, les médias dans l'évolution des mentalités des jeunes concernant leur vie sexuelle et affective, et sur la prévention qu'ils pourraient mettre en place. En effet, comme l'avance le rapport du HCE de 2016, il faut dorénavant "*prendre en compte l'impact des*

*médias audiovisuels et des nouvelles pratiques numériques*<sup>50</sup> pour comprendre nos jeunes en reprenant leurs modes de communication.

En France, 44% des adolescents recherchent des informations sur la sexualité sur Internet aujourd'hui<sup>51</sup>. Il s'avère que les réseaux sociaux et les médias sont devenus des sources qui influencent les comportements des jeunes ou leurs représentations. En effet, l'hyper-sexualisation prend une place de plus en plus forte dans la société, ce qui n'est pas sans conséquences sur les futurs adultes qui s'en inspirent. L'érotisation des adolescents est un problème qu'il faut pallier en apprenant à ces jeunes ce qu'est la réalité. En allant de plus en plus jeune sur des sites pornographiques, les enfants et les adolescents accentuent leurs comportements sexistes et non représentatifs de la réalité. Les médias ont donc une grande part de responsabilité dans l'éducation et il faut s'en servir pour influencer dans le bon sens. Une étude pour comprendre tous ces aspects serait intéressante et bénéficierait d'un long travail d'analyse.

---

<sup>50</sup> BOUSQUET Danielle, LAURANT Françoise, COLLET Margaux *Rapport relatif à l'éducation à la sexualité*, op., cit., p. 29

<sup>51</sup> CRIPS SUD, *Place d'Internet et du numérique dans la vie relationnelle et sexuelle des jeunes*, Dossier de synthèse documentaire et bibliographique, novembre 2017, p. 9 (<https://sud.lecrips.net/docs/dossiers/Place-du-numerique-dans-la-vie-relationnelle-et-sexuelle-des-jeunes-NOVE-MBRE.pdf> consulté le 11 décembre 2020).

# **BIBLIOGRAPHIE**

ALLUIN François, DO Chi-Lan, *L'éducation à la santé et à la sexualité à l'école et au collège en 2001-2002*, Les dossiers n° 138, MEN-Direction de la programmation et du développement. Novembre 2002. 6 p.

AUDIGIER François, *Les Éducation à... Quels significations et enjeux théoriques et pratiques ?* Esquisse d'une analyse, *Recherches en didactiques*, vol. 13, no. 1, 2012, pp. 25-38.

AVRIL DE SAINTE-CROIX Adrienne, *L'éducation sexuelle*. Paris. Librairie Félix Alcan. 1918. 44 p.

BLANQUER Jean-Michel, *L'éducation à la sexualité*. Circulaire numéro 2018-111. 12 septembre 2018, <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1824340C.htm>

BOURLIOUX Amélie, CAMPUS Clémence, *L'utilisation de la littérature de jeunesse dans l'éducation à la sexualité en cours moyen deuxième année*, mémoire de deuxième année, dirigé par MUNIER Valérie, Université Montpellier II, 2013.

BOUSQUET Danielle, LAURANT Françoise, COLLET Margaux, *Rapport relatif à l'éducation à la sexualité - répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes*. Rapport n°2016-06-13-SAN-021. 13 juin 2016. 136 p, <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/164000367.pdf>

BOZON Michel, *Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes - Le garçon sans frein et la fille responsable*, numéro 60, Agora Débats/jeunesse, Presses de Sciences Po, 2012, 168 p.

BROUSSOULOUX Sandrine, HOUZELLE-MARCHAL Nathalie, *Éducation à la santé en milieu scolaire - choisir, élaborer et développer un projet*, Saint-Denis, INPES, octobre 2006, 142p,  
[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action\\_sanitaire\\_et\\_sociale/30/4/guide\\_education\\_sante\\_115304.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/30/4/guide_education_sante_115304.pdf)

BRUCKER Gilles, FASSIN Didier (dir.), *Santé publique*, Paris, Ellipses, Edition Marketing, 1989.

CHIRAC Jacques, JOSPIN Lionel, FABIUS Laurent et al., *Loi numéro 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception*, texte numéro 1, 2001.

CRIPS SUD, Place d'Internet et du numérique dans la vie relationnelle et sexuelle des jeunes, Dossier de synthèse documentaire et bibliographique, novembre 2017, p. 9,  
[https://sud.lecrips.net/docs/dossiers/Place-du-numerique-dans-la-vie-relationnelle-et-sexuelle-des-jeunes-NOVEMBRE.pdf?fbclid=IwAR1LcSqV-WgsVaoC7iWT\\_tA6FYcfwZg66JOdxN\\_HKWGmrgJDFzcXNzd8brN0](https://sud.lecrips.net/docs/dossiers/Place-du-numerique-dans-la-vie-relationnelle-et-sexuelle-des-jeunes-NOVEMBRE.pdf?fbclid=IwAR1LcSqV-WgsVaoC7iWT_tA6FYcfwZg66JOdxN_HKWGmrgJDFzcXNzd8brN0)

COLLINS Jacqueline, JT 13h, Education sexuelle à l'école, 1974,  
<https://www.ina.fr/video/CAF97032311?fbclid=IwAR1NnEsyluIvf0Yn1JZnae9GPbpAvZJxcus1CvdLMBr7sxIFSXqiWq7edXE>

DEBBASCH Roland, *Protection du milieu scolaire - Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté*, BO numéro 45, 7 décembre 2006, circulaire 2006-197,  
<https://www.education.gouv.fr/bo/2006/45/MENE0602019C.htm>

DE GAUDEMAR Jean-Paul, Circulaire numéro 2003-027, *L'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées*, BO numéro 9, 27 février 2003,  
<https://www.education.gouv.fr/botexte/bo030227/MENE0300322C.htm>

Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, Enquête CESC 2017-2018,  
[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sante/40/9/Enquete\\_CESC\\_2017-2018VF\\_mai2020\\_1289409.pdf?fbclid=IwAR0evtcmZWrx3yF04uFybXtvpjZdq4tYDENKeW-dZ5gqgzjgl0vZROKPK8](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sante/40/9/Enquete_CESC_2017-2018VF_mai2020_1289409.pdf?fbclid=IwAR0evtcmZWrx3yF04uFybXtvpjZdq4tYDENKeW-dZ5gqgzjgl0vZROKPK8)

Éduscol, *Éducation à la sexualité. Guide d'accompagnement des équipes éducatives en collège et lycée.* 24p,  
[https://media.eduscol.education.fr/file/Action\\_sanitaire\\_et\\_sociale/52/6/education\\_sexualite\\_intervention\\_114526.pdf](https://media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/52/6/education_sexualite_intervention_114526.pdf)

Eduscol. *Prévention et protection - santé*, mis à jour en décembre 2020,  
<https://eduscol.education.fr/2346/sante>

ELLIS Havelock, *Studies in the Psychology of Sex*, University Press of the Pacific Honolulu, Hawaii, 1906.

FREUD Sigmund, *Les explications sexuelles données aux enfants*, Lettre ouverte au Dr M. Furst, 1907.

FREUD Sigmund, *Trois essais sur la théorie sexuelle*, trad. franç., Paris, Gallimard, 1987.

GABOURY Mélanie, *Éducation à la vie sexuelle et affective : besoins, connaissances et attentes des jeunes collégiens*, sous la direction de CHAPLET Véronique, mémoire pour le Diplôme d'État en Sciences maïeutiques, Université Pierre et Marie Curie, 2018, 79 p.

GIAMI Alain, *Une histoire de l'éducation sexuelle en France : une médicalisation progressive de la sexualité (1945-1980)*, 2007, 24 p.

GUERRA Aurélie, *Éducation à la sexualité en CM2 : représentations, pratiques enseignantes et point de vue de l'élève*, sous la direction de CHALMEAU Raphaël, mémoire de master Métiers de l'Éducation, de l'enseignement et de la formation, Université de Toulouse, 2016, 81 p.

Guide d'accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives, Mise en œuvre du parcours éducatif de santé, juin 2017, p. 15.

GUIET-SYLVAIN Jeanne, JOURDAN Didier, PARAYRE Séverine, et al., *Éducation à la santé en milieu scolaire, mise en perspective historique et internationale*, Carrefours de

l'éducation, numéro 32, 2011, p. 105-127,  
<https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2011-2-page-105.htm>

KNIBIEHLER Yvonne, *L'éducation sexuelle des filles au XXe siècle*, Cléo. Histoire, femmes et sociétés [En ligne], 4 | 1996, mis en ligne le 01 janvier 2005, <http://journals.openedition.org/clio/436>

*L'Education féministe des filles* [1914], rééditée par Maignien C. in Pelletier Madeleine, *L'Education féministe des filles et autres textes*, Syros, 1978.

LETELLIER Jean-Luc, *L'éducation sexuelle, l'éducation à la sexualité..., l'éducation à la sensualité, Leur sexualité n'est pas un handicap*, Toulouse, ERES, «Connaissances de la diversité», 2014, p. 93-103,  
<https://www.cairn.info/leur-sexualite-n-est-pas-un-handicap--9782749240169-page-93.htm>

MANGEL Aurélie, *Éduquer à la sexualité en milieu scolaire, étude de sa mise en œuvre et de sa réception*, sous la direction de SINIGAGLIA-AMADIO Sabrina, mémoire de master sciences sociales, Université de Lorraine, 2019, 154 p.

MERAT Marie-Catherine, GEROT Patricia, GOUY Maud, et al., *Comment parler de l'amour à l'école?*, conférence France Culture, septembre 2020,  
<https://www.franceculture.fr/conferences/palais-de-la-decouverte-et-cite-des-sciences-et-de-li ndustrie/comment-parler-de-lamour-a-lecole>



Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Secrétariat d'Etat à la Santé et aux Handicapés, *Plan national d'éducation pour la santé*, 2001, 23 p.,  
<https://www.reseau-asteria.fr/Documents/pneps2001.pdf>

Ministère des solidarités et de la santé, *Stratégie nationale de santé 2018-2022*, 2017, 54 p.,  
[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier\\_sns\\_2017\\_vdefpost-consult.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_vdefpost-consult.pdf)

MITTERRAND François, ROCARD Michel, JOSPIN Lionel et al., *Loi d'orientation sur l'éducation* numéro 89-486, 10 juillet 1989,  
<https://www.education.gouv.fr/loi-d-orientation-sur-l-education-ndeg89-486-du-10-juillet-1989-3779>

Mouvement français pour le planning familial, *L'éducation à la sexualité, un tremplin pour l'émancipation*, imprimé divers, 2017,  
<http://www.reseau-canope.fr/musee/collections/fr/museum/mne/l-education-a-la-sexualite-un-tremplin-vers-l-emption/e5dc4d44-0f68-48d7-8187-3a88d229ff7a>

Mouvement français pour le planning familial, *Votre enfant participe à une séance d'éducation à la sexualité*, imprimé divers, 2017,  
<https://www.reseau-canope.fr/musee/collections/fr/museum/mne/votre-enfant-participe-a-une-seance-d-education-a-la-sexualite/c548f625-e4fd-4833-be3c-4bc1fb4e8c74>

NOURRISSON Didier, PARAYRE Séverine, *Histoire de l'éducation à la santé à l'école: une lente et complexe ascension (XVIIIe-XIXe siècles)*, *Spirale - revue de recherche en éducation*, numéro 50, 2012, 15 p.

ODETTE Thibault, *L'information sexuelle en milieu scolaire (Rapport de synthèse)*, *Enfance*, numéro 4/5, p. 313-315, 1980, [https://www.persee.fr/doc/enfan\\_0013-7545\\_1980\\_num\\_33\\_4\\_3406](https://www.persee.fr/doc/enfan_0013-7545_1980_num_33_4_3406)

Organisation Mondiale de la Santé, *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé*. 1986, 3p.

Organisation Mondiale de la Santé, *Glossaire de la promotion de la santé*, 1999, 36 p., [https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/67245/WHO\\_HPR\\_HEP\\_98.1\\_fre.pdf](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/67245/WHO_HPR_HEP_98.1_fre.pdf)

POUTRAIN Véronique, *L'évolution de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires, De " l'information sexuelle" à l'égalité entre les filles et les garçons*, *Éducation et socialisation, les cahiers du CERFEE, Les éducations à*, numéro 36, 2014, <https://journals.openedition.org/edso/951>

*Programme scolaire du cycle 1 en vigueur à la rentrée 2020*, 2020, 27 p.

*Programme scolaire du cycle 2 en vigueur à la rentrée 2020*, 2020, 65 p.

*Programme scolaire du cycle 3 en vigueur à la rentrée 2020*, 2020, 99 p.

REBHI Caroline, *L'éducation à la sexualité aujourd'hui: que devient la loi de 2001?*, *Cahiers pédagogiques* 25 novembre 2019, <https://www.cahiers-pedagogiques.com/L-education-a-la-sexualite-aujourd-hui-que-devient-la-loi-de-2001#nb5>

Réseau-canope.fr, *Outils égalité filles-garçons*, repéré à:  
<https://www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons.html>

REVENIN Régis, *De l'éducation sexuelle: le rapport de 1948*, Presses universitaires de Rennes, *Louis François et les frontières scolaires, Itinéraire pédagogique d'un inspecteur général, 1904-2002*, p. 125-131, 2014.

ROMANO Hélène, *Ecole, sexe et vidéo*, Paris, Dunod, 248 p., 2014.

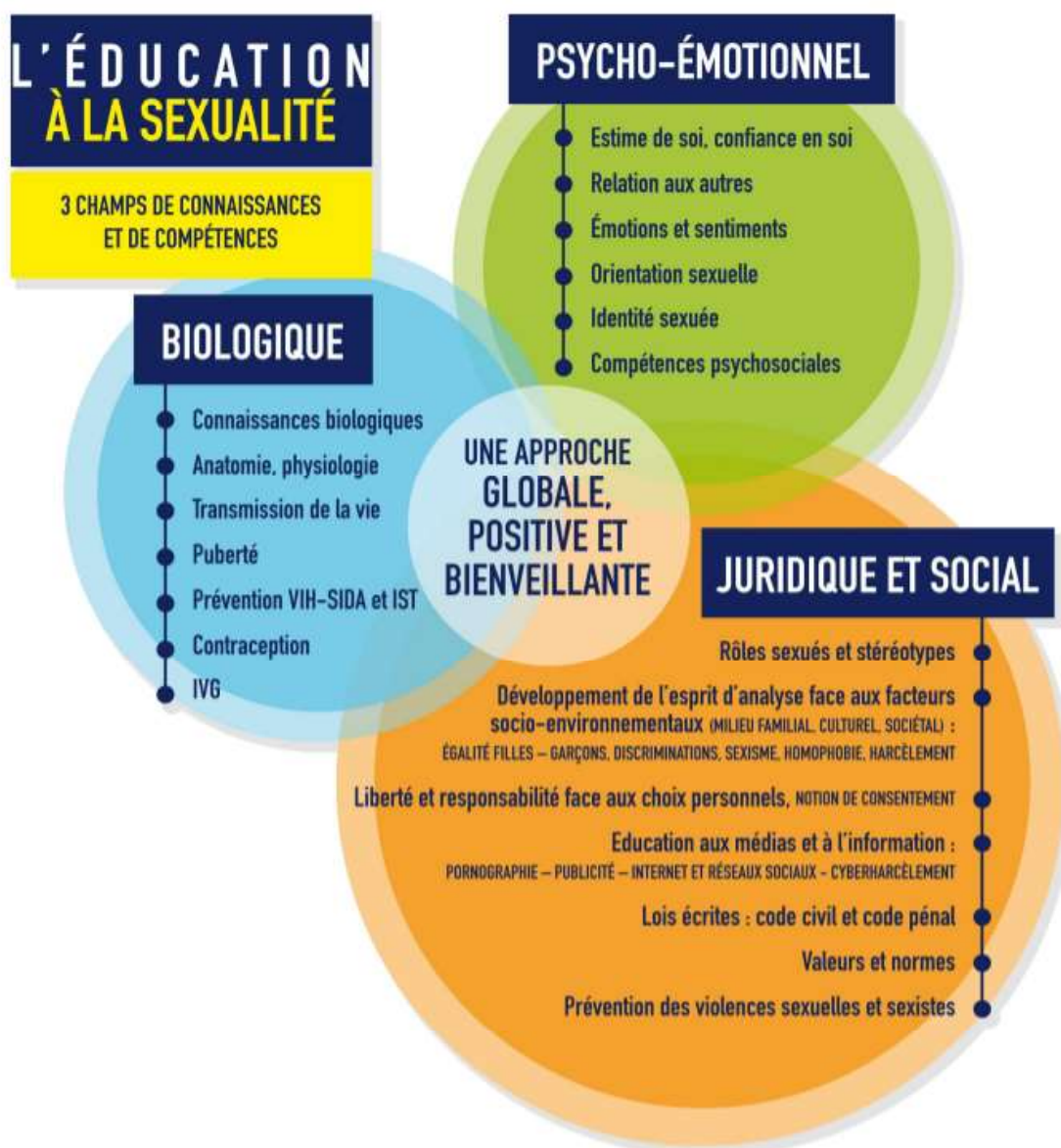
ROYAL Ségolène, *Orientation pour l'éducation à la santé à l'école et au collège*, BO numéro 45, 3 décembre 1998, circulaire 98-237,  
<https://www.education.gouv.fr/botexte/bo981203/SCOE9802899C.htm>

TOULEMONDE Bernard, *Éducation à la sexualité et prévention du sida*, BO numéro 46, 10 décembre 1998, circulaire 98-234, <https://www.education.gouv.fr/bo/1998/46/ensel.htm>

Tous à l'école, *Éducation à la santé*, 2020,  
[http://tousalecole.fr/content/education-a-la-sant%C3%A9?fbclid=IwAR01Sd4aq4RhFj0uSB5Du1\\_AFZ\\_ggJMYwejeIs2zqm7Dm3cw323bBhRgThg](http://tousalecole.fr/content/education-a-la-sant%C3%A9?fbclid=IwAR01Sd4aq4RhFj0uSB5Du1_AFZ_ggJMYwejeIs2zqm7Dm3cw323bBhRgThg)

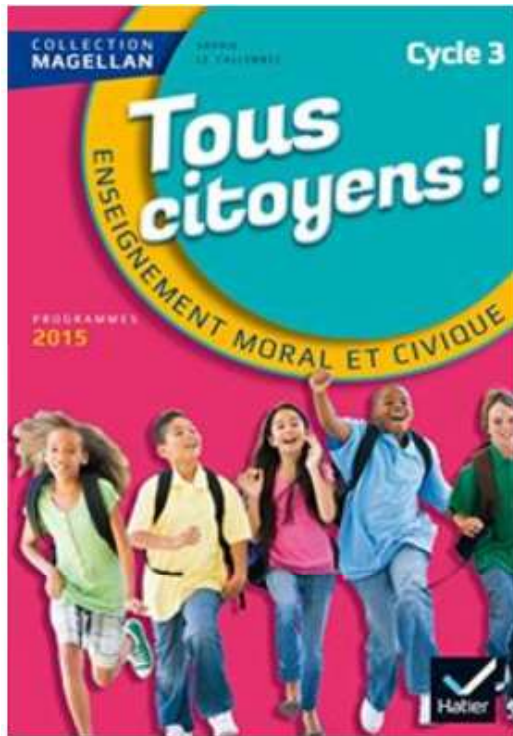
# ANNEXES

## Annexe 1



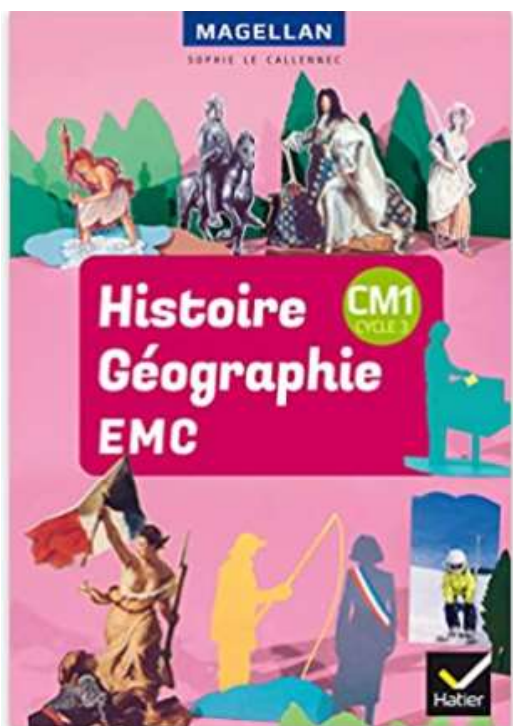
**Annexe 2**

*Tous Citoyens* - cycle 3. (2015). Collection: Magellan.



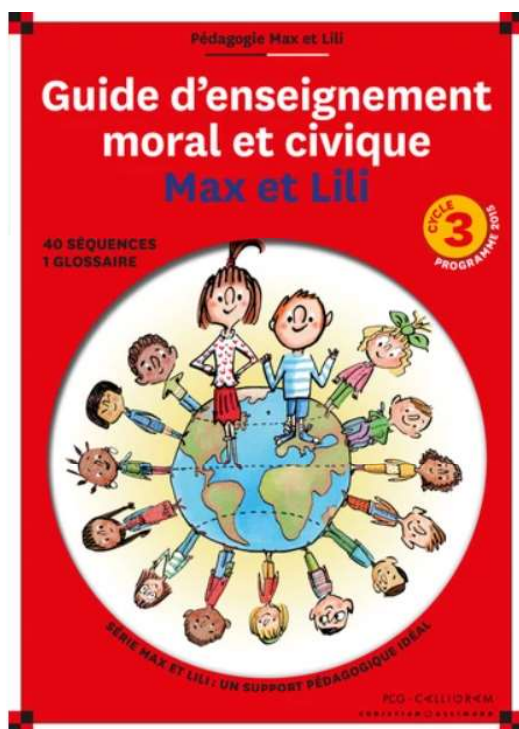
**Annexe 3**

Manuel histoire, géographie, EMC - CM1. (2018). Collection: Magellan.



**Annexe 4:**

*Guide d'enseignement moral et civique*, 2015, cycle 3. Collection: Max et Lili.



## **QUESTIONNAIRE ANONYME**

Dans le cadre de mon master MEEF premier degré, je réalise un mémoire de recherche concernant l'**éducation à la sexualité**.

Ce questionnaire s'adresse aux professeurs des écoles enseignants en CM1 et/ou CM2 dans les départements de la Seine Maritime ou de l'Eure.

Le but de ce questionnaire est de connaître vos ressentis, besoins, connaissances quant à l'éducation à la sexualité pour ensuite connaître les raisons de sa faible dans nos classes d'élémentaire.

Je vous remercie par avance pour les quelques minutes que vous prendrez pour répondre à ce questionnaire.

- 1. Savez-vous que depuis la loi de 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception, l'éducation à la sexualité est obligatoire pour les écoles, les collèges et les lycées à raison de trois séances annuelles?**

oui  non

- 2. Quelle phrase semble le plus vous correspondre concernant l'éducation à la sexualité aujourd'hui?**

Je me sens à la hauteur, compétent pour délivrer cet enseignement.  
 Je me sens démunis et pas compétent pour délivrer cet enseignement.  
 Je ne me sens pas soutenu par mes supérieurs et collègues alors que je suis motivé à mettre en place cet enseignement.  
 L'éducation à la sexualité ne me semble pas importante.

- 3. Quels sont d'après-vous les principaux freins à la mise en place de l'éducation à la sexualité à l'école élémentaire? (3 réponses maximum)**

le temps  
 le manque de formation  
 le manque d'outils/ de ressources





**Si non, pourquoi?**

- Je n'en ai pas eu l'envie.
- Je n'en ai pas ressentis l'utilité.
- Je ne connais pas de partenaires extérieurs possibles pour l'éducation à la sexualité.
- autre (précisez): .....

**8. Mettez-vous en place les trois séances annuelles normalement prévues par la loi?**

- oui  non

**9. Quels thèmes avez-vous déjà évoqué avec vos élèves de CM1/CM2 lors des séances d'éducation à la sexualité?**

- la reproduction
- les lois et violences sexuelles (prostitution, pornographie, harcèlement sexuel et sexiste)
- la puberté
- la découverte de l'altérité, le respect de soi, des autres, le consentement
- les identités de genre, les stéréotypes et orientations sexuelles
- l'égalité filles-garçons, les discriminations et le sexisme
- les médias et Internet (pornographie, cyberharcèlement)
- la contraception, les interruptions volontaires de grossesse (IVG)
- le désir d'avoir des enfants, la parentalité, la famille
- la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), du VIH-sida

Vous pouvez passer aux questions d'identité.

---

**10. Pour quelles raisons ? (uniquement les personnes ayant répondu NON à la question 9)**

- C'est un choix personnel.

Mes directeurs d'établissement/ ma circonscription ne souhaitent pas mettre en place d'éducation à la sexualité.

**11. Si les possibles freins évoqués à la question 6 n'existaient pas, souhaiteriez-vous mettre en place une éducation à la sexualité?**

oui  non

**12. Si non, pouvez-vous en quelques lignes expliquer pourquoi:**

.....  
.....  
.....  
.....

**13. Vous êtes:**

une femme  un homme  non genré

**14. Dans quel niveau enseignez-vous?**

CM1  CM2  double niveau CM1/CM2  
 triple niveau CE2/CM1/CM2  autre (précisez): .....

**15. Combien d'années d'ancienneté avez-vous dans l'enseignement?**

moins de trois ans  entre quatre et dix ans  
 plus de dix ans

*Merci pour votre participation.*

## Annexe 6

Quelques résultats du questionnaire anonyme:

1. Savez-vous que depuis la loi de 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception (loi Aubry), l'éducation à la sexualité est obligatoire dans les écoles, les collèges et les lycées à raison de trois séances annuelles?

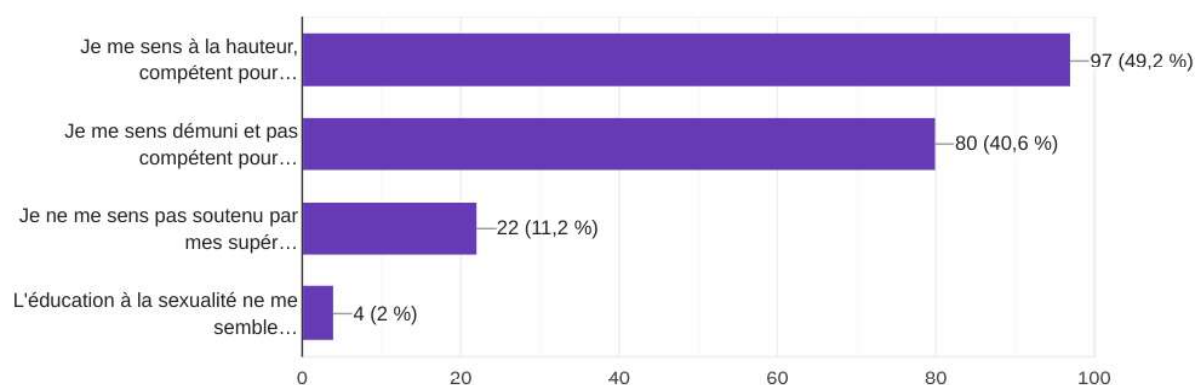
197 réponses



2. Quelle phrase semble le plus vous correspondre concernant l'éducation à la sexualité aujourd'hui?

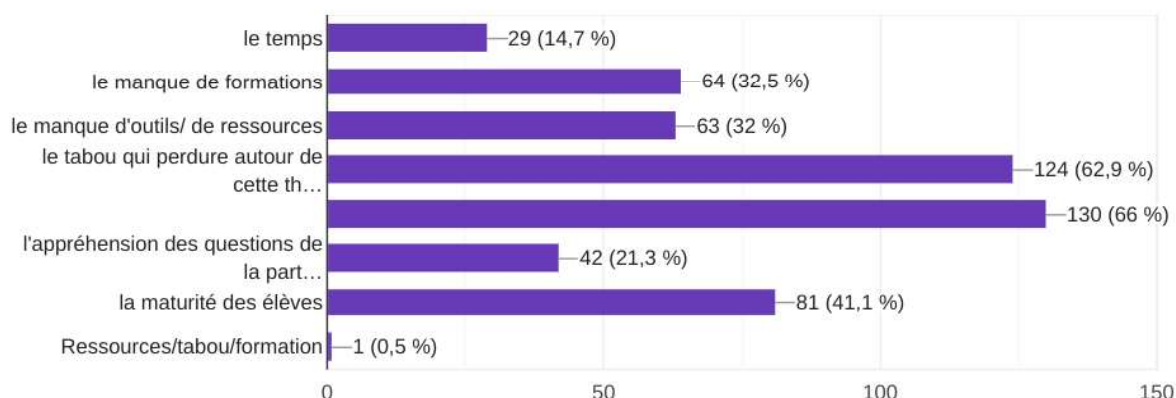


197 réponses



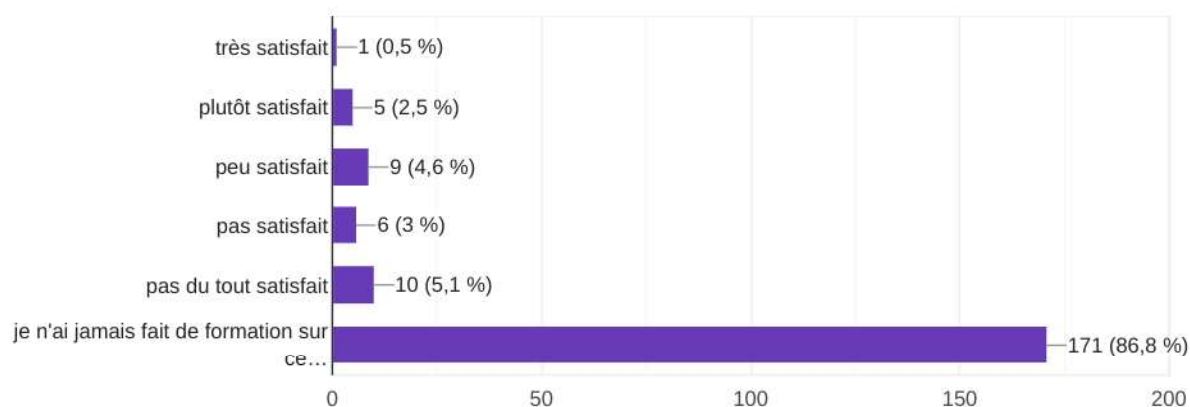
3. Quels sont d'après-vous les principaux freins à la mise en place de l'éducation à la sexualité à l'école élémentaire? (3 réponses)

197 réponses



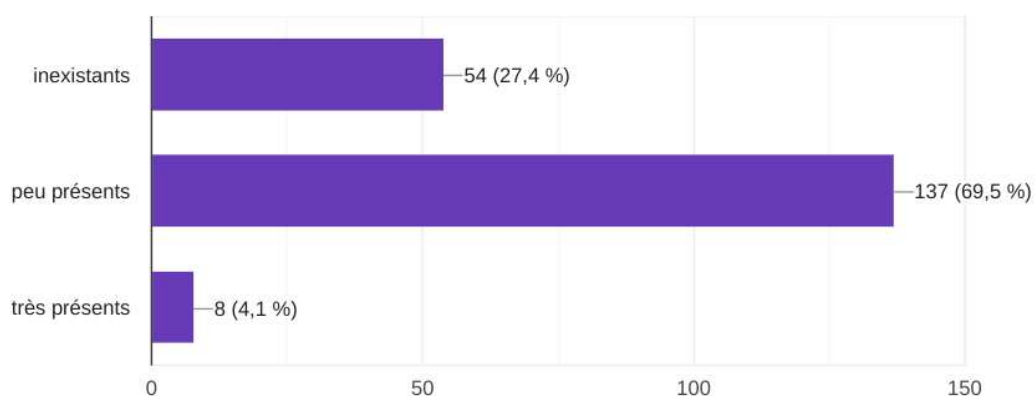
4. Concernant les formations proposées en éducation à la sexualité, je suis:

197 réponses



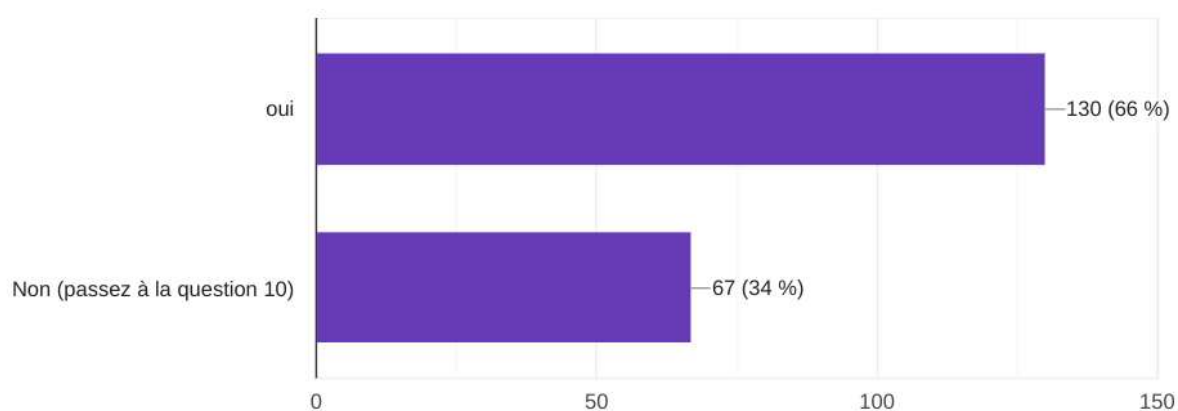
5. Les outils et ressources en éducation à la sexualité pour le cycle 3 vous semblent:

197 réponses



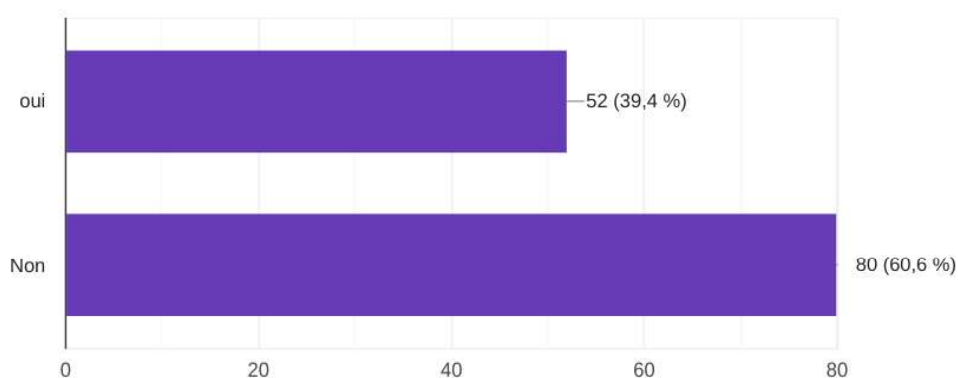
6. Avez-vous, au cours de votre carrière, déjà mis en place des séances d'éducation à la sexualité avec des élèves de CM1 et/ou CM2?

197 réponses



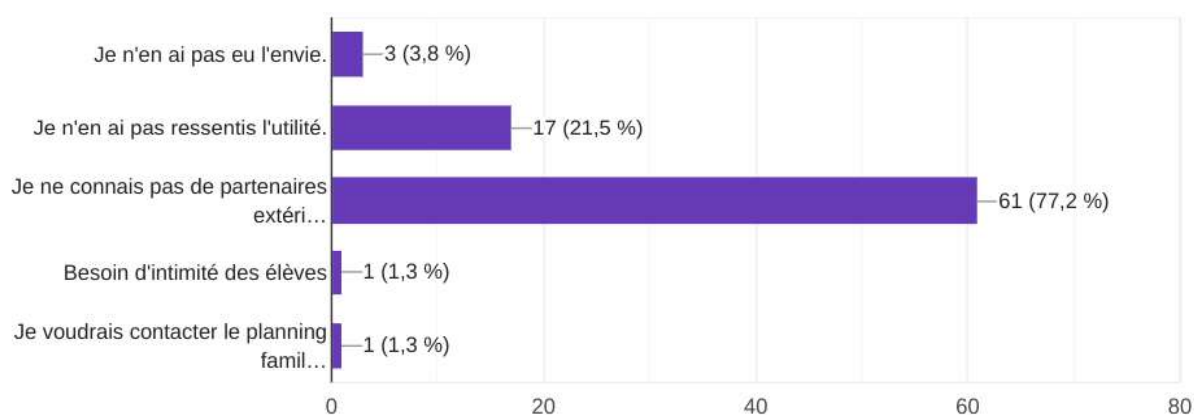
7. Avez-vous déjà mis en place un partenariat pour une ou des séances d'éducation à la sexualité?

132 réponses



8. Si non, pourquoi?

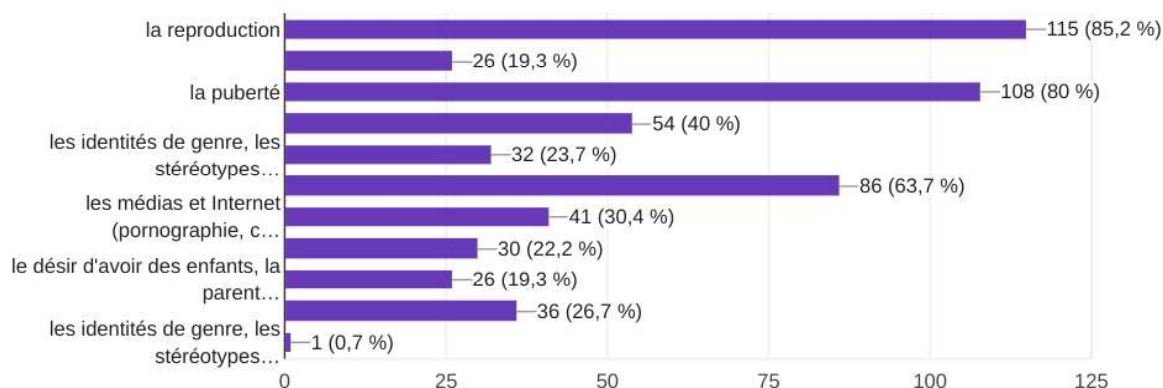
79 réponses



9. Quels thèmes avez-vous déjà évoqués avec vos élèves de CM1/CM2 lors des séances d'éducation à la sexualité?

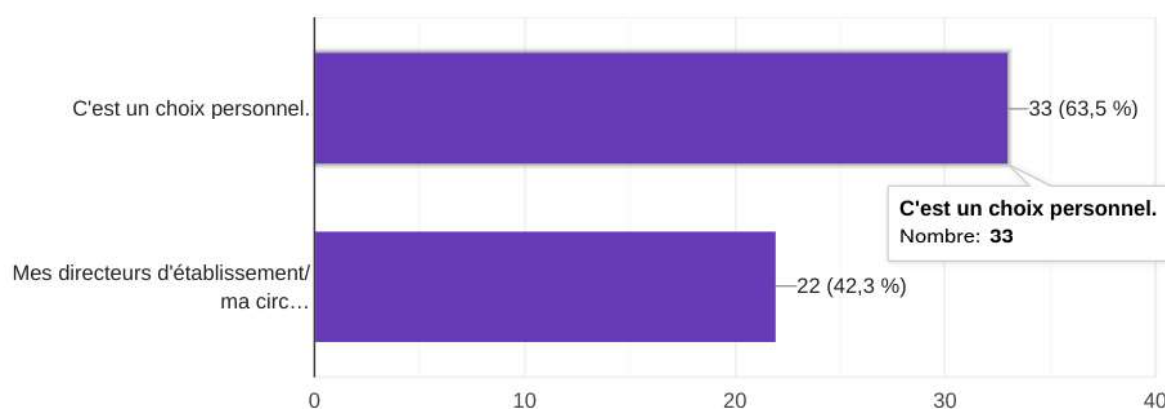


135 réponses



10. Pour quelles raisons? (uniquement les enseignants ayant répondu NON à la question 6)

52 réponses



11. Si les possibles freins évoqués à la question 3 n'existaient pas, souhaiteriez-vous mettre en place une éducation à la sexualité? (uniquement les enseignants ayant répondu NON à la question 6)

72 réponses

